



Gratuité du Salut chrétien - consensus luthéro-catholique -

- **La justification par la foi :
Enjeux et termes du débat
à l'époque de Martin Luther**
- **Des dialogues luthéro-catholiques
à la déclaration commune**
- **La déclaration commune :
genèse, caractère, réception**
- **Enjeux théologiques et pastoraux**
- **Conséquences**
- **Actualité œcuménique**
- **Jalons
sur la route
de l'Unité**

Unité

DES CHRÉTIENS

Revue trimestrielle
de formation et d'information

Rédaction-Administration
80, rue de l'Abbé Carton
75014 PARIS ☎ 01 53 90 25 50

Directeur de publication :
Christian Forster

Secrétaire de rédaction :
Jérôme Cornélis

Assistante de rédaction :
Marie-Cécile Dassonneville

Composition, maquette, gravure :
SCPP-BAYARD PRESSE
21, avenue Léon Blum
59370 MONS-EN-BARŒUL

IMPRIMERIE DE LA CENTRALE
10-12, rue de l'Hospice
62301 LENS Cedex
N° C.P.A.P. 51562

Comité interconfessionnel de rédaction :
**Jérôme Cornélis, Sophie Deicha,
Marie-Christine Dietsch,
Christian Forster,
Matthew Harrison, Gérard Miché,
Geoffroy de Turckheim.**

ABONNEMENTS

France

C.C.P. Association/Revue U.D.C.

- Simple : 140 FF
- Soutien : 190 FF
- le numéro : 35 FF

Belgique

Communauté de la Résurrection,
B 5020 Vedrin-Namur.
C.C.P. 000 - 1410048-56

- Simple : 830 FB

Suisse

C.C.P. Constant Christophi,
Revue Unité des Chrétiens
12 - 82343 - 6

- Simple : 38 FS

Autres pays

C.C.P. Unité des Chrétiens

- Abonnement : 150 FF
- Surtaxe aérienne : 35 FF en plus

ÉDITORIAL

3

SAUVÉS PAR GRÂCE
Père Christian Forster

DOSSIER

4

GRATUITÉ DU SALUT CHRÉTIEN
- CONSENSUS LUTHÉRO-CATHOLIQUE -

- LA JUSTIFICATION PAR LA FOI :
ENJEUX ET TERMES DU DÉBAT
À L'ÉPOQUE DE MARTIN LUTHER (1483-1546)
Pasteur Matthieu Arnold
- DES DIALOGUES LUTHÉRO-CATHOLIQUES
À LA DÉCLARATION COMMUNE SUR LA JUSTIFICATION
Père Joseph Hoffmann
- GENÈSE, CARACTÈRE ET RÉCEPTION
DE LA "DÉCLARATION COMMUNE"
Prof. Dr. Harding Meyer
- LES ENJEUX THÉOLOGIQUES ET PASTORAUX
DE LA DÉCLARATION COMMUNE
Père Michel Deneken
- LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCLARATION COMMUNE
À PROPOS DE LA JUSTIFICATION
Prof. André Birmelé

ACTUALITÉ ŒCUMÉNIQUE

24

- LE PAPE JEAN-PAUL II EN ROUMANIE, 7-9 MAI 1999
- SYNODE DES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES LIBRES, 13-16 MAI 1999
- ARCIC II : DÉCLARATION COMMUNE "LE DON DE L'AUTORITÉ"
- JALONS SUR LA ROUTE DE L'UNITÉ
Jérôme Cornélis

UNITÉ DES CHRÉTIENS
80, rue de l'Abbé Carton - 75014 PARIS
Tel : 01 53 90 25 50 - fax 01 45 42 03 07

E-Mail : unite.chretiens.revue@wanadoo.fr

Photo de couverture :

Le Dr Ishmaël Noko, Secrétaire général de la Fédération luthérienne mondiale,
rencontrant le pape Jean-Paul II à Rome, 1995.
(Photo L'Osservatore romano/A. Mari)



Christian FORSTER

Sauvés par grâce

À quoi serviraient les religions si elles ne se préoccupaient du bonheur après lequel nous courons inlassablement ? En termes religieux, il s'agit de salut. De tout temps, les hommes se sont demandé comment y parvenir ou comment se le procurer. Ils ont inventé de nombreux chemins ou fait état de révélations qui leur auraient été faites pour y accéder.

L'homme riche qui aborde Jésus dans l'Évangile s'interroge, lui aussi : "que dois-je faire ?"

Chacune des religions s'efforce donc de définir ce qu'il faut accomplir pour être sauvé. Ainsi se sont constitués, depuis des temps immémoriaux, les rites les plus divers, sacrifices, offrandes, démarches multiples où les croyants se sont engagés pour satisfaire les désirs présumés des divinités censées détenir la clé du salut des humains. Au terme de son existence, chacun devait ainsi pouvoir se présenter devant une instance de jugement pour rendre compte de sa conduite et recevoir le salaire de ses efforts, faire valoir ses mérites et en recueillir le fruit.

Le grand renversement opéré par la pensée chrétienne, c'est de révéler aux hommes que le bonheur ou le salut consiste à accéder à Dieu et que cela, de toute façon, est hors de sa portée ; toute tentative de sa part est incompétente, inopérante si elle n'est conduite de l'intérieur par l'Esprit. Seul Dieu peut s'approcher et offrir ce à quoi l'homme aspire.

L'homme riche, formé par l'Ancien Testament, encore dans l'atmosphère des religions anciennes (bien que déjà marqué par l'expérience d'Abraham et l'ouverture de quelques psaumes), est conduit par Jésus sur un autre terrain ; il n'exige pas de lui des performances, des actions méritoires, il l'invite à se déposséder, à renoncer en quelque sorte à ses moyens d'agir pour s'attacher à lui ; en cela il trouvera la paix le bonheur, le salut. L'homme riche est sollicité de passer du monde de la conquête au régime de la grâce. Mais, comme beaucoup aujourd'hui encore, le voici dérouté ; cela ne correspond pas aux repères auxquels il est habitué. Saint Paul, au contraire, tout droit sorti lui aussi de l'Ancien Testament, va être bouleversé par

cette vision nouvelle. Le chemin de salut où l'entraîne son expérience de Jésus est celui d'une illumination. Il le sera aussi pour tous ceux qui sont venus, comme lui, du judaïsme, et pour ceux que le paganisme avait formés à son école volontariste. Une vraie libération ! Et l'Apôtre le dit dans sa lettre aux Romains en méditant sur la figure d'Abraham : la foi lui a suffi pour être trouvé juste en toute gratuité (Rm 4). Dans le même sillage, l'auteur de l'épître aux Éphésiens l'affirmera avec insistance : "c'est bien par grâce que vous êtes sauvés, moyennant la foi. Ce salut ne vient pas de vous" (Ep 2,8). On comprend alors la terrible régression paganisante que représentaient certaines prédications et attitudes au XVI^e siècle qui justifiaient la vive réaction de Luther, fasciné par la découverte qu'il avait faite dans l'épître aux Romains. On sait quelles suites furent données à ce qui ne voulait être qu'un appel pathétique à corriger des erreurs et des abus. Les fautes humaines, la polémique, l'incapacité de réfléchir sereinement dans le climat d'affrontement qui s'installa, donnèrent un tour dramatique à l'affaire.

La grande Église que Luther désirait servir en la purifiant n'a sans doute jamais varié au fond sur ce point de doctrine que déjà la lettre de Clément de Rome, à la fin du premier siècle rappelait aux chrétiens de Corinthe : "Depuis le commencement, tous les hommes que Dieu a rendus justes, c'est par la foi qu'il les a justifiés...". Il a pourtant fallu plus de 450 années de ruptures coûteuses et de conflits violents pour que le dialogue reprenne et que la clarté soit faite à nouveau sur ce point fondamental. Bientôt⁽¹⁾, luthériens et catholiques exprimeront solennellement, et avec une joie réelle, que leurs doctrines de l'accès au salut ne les séparent plus, même si elles diffèrent sous certains aspects. Grâce soit rendue à Celui-là seul qui ouvre les chemins de la réconciliation !

Christian FORSTER

(1) Ce sera le 31 octobre 1999, dans la ville d'Augsbourg, où fut proclamée la première confession de foi luthérienne, le 25 juin 1530.

Consensus luthéro-catholique

- Justifiés par la grâce, moyennant la foi -



Déclaration luthéro-catholique sur la Doctrine de la Justification : le Conseil de la Fédération luthérienne mondiale vote des recommandations, le 16 juin 1998.

Photo Fédération Luthérienne mondiale/C. Rothenbühler.

ENJEUX ET TERMES DU DÉBAT À L'ÉPOQUE DE MARTIN LUTHER

Pasteur Matthieu **ARNOLD**

“**L**uther a dévasté le domaine de la foi avec un arbitraire inconnu avant lui. [...] Dans le domaine des vérités de la foi et de la théologie, Luther a marqué l'achèvement d'une décadence [...]. Du même principe, de la même racine naquit [...] un double "danger" : le danger

moral, qui poussera Luther à rejeter le décalogue et, d'une manière générale, la loi morale, les vœux et tout ce qui s'y rapporte ; le danger doctrinal, qui lui fera jeter pardessus bord la contrition, la confession, la pénitence, la plupart des sacrements, et en réalité la grâce elle-même. Ce principe entraînait la suppression de toute activité humaine dans l'œuvre du salut” (pp. 246-248.)

Si nous ouvrons notre propos par cette citation de Heinrich Denifle, c'est non seulement afin de mesurer l'étendue du progrès réalisé, depuis un siècle, dans la compréhension œcuménique de Luther, mais aussi parce que le bouillant pourfendeur du Réfor-

mateur eut le mérite de poser avec netteté les termes du débat : avec la justification par la foi [seule], le protestantisme n'était-il pas condamné à succomber dans le libertinisme ? L'autre reproche adressé par Denifle à Luther, c'était d'avoir, par ignorance ou par mauvaise foi, présenté comme neuve sa compréhension de la justice de Dieu : non pas une justice que me réclame le Dieu “juge-justicier” au moment du jugement dernier, mais une justice que me donne le Dieu qui, en Jésus-Christ, a œuvré pour mon salut. Seule une (brève) démarche historique nous permettra de répondre à ces questions.

I. La rupture avec la pensée scolastique

Tout en soulignant elle aussi la liberté de Dieu, la théologie scolastique tardive (Biel, Occam, qui avaient influencé les maîtres de Luther) insistait sur la capacité de l'homme de se préparer librement à l'obtention de la grâce, et d'être ainsi digne de la recevoir.

Par ailleurs, raisonnant à l'aide des catégories philosophiques empruntées notamment à Aristote, la scolastique s'était intéressée à l'effet de la présence divine dans l'âme. Elle concevait la justification comme une transformation de l'individu, comme l'acquisition de nouvelles dispositions, la formation d'un état moral et spirituel particulier.

C'est à partir des écrits de Paul, relus à la lumière de saint Augustin, que Luther tirera, à l'encontre de la théologie occamiste, l'idée de l'action toute-puissante et unique de la grâce. Dans son *Cours sur l'épître aux Romains* (1515-1516), Luther insiste sur la permanence, dans la vie humaine, du péché, et reprend à son compte les catégories bibliques : le péché, c'est la volonté de l'homme de vivre sans Dieu (et non pas simplement tel ou tel type d'actes mauvais); la grâce justificante de Dieu, ce don n'est pas l'attribution d'une qualité nouvelle à l'âme, "comme la blancheur au mur", mais une nouvelle relation entre Dieu et l'homme par le pardon, reçu dans la foi. La foi saisit le fait, décisif et toujours premier, que Dieu choisit de nous considérer comme si la justice du Christ était la nôtre. Cette justice, nous ne pouvons jamais la posséder, la cultiver ou la développer; elle nous reste étrangère. Il n'est plus question (au contraire de la tradition antérieure) de quelque permanence (*habitus*) de grâce qui nous serait inhérente.

En revenant à la terminologie biblique, Luther opère une sim-

plification par rapport à la scolastique (qui distinguait, par exemple, entre péchés véniels et péchés mortels ou capitaux), et insiste sur l'importance de la Parole de Dieu : c'est d'elle, et non pas des qualités ou des réalisations propres de l'homme, que vient la justice. Cela signifie aussi que cette justification est une perpétuelle dynamique : puisque le péché se manifeste en permanence, l'homme a toujours besoin de la Parole de Dieu. La justification s'opère sans cesse, le juste demeurant toujours pécheur (*simul justus et simul peccator*) : "Ne jamais s'arrêter, ne jamais rien avoir saisi, ne voir dans aucune œuvre le terme de la justice enfin acquise, mais l'attendre toujours comme si elle habitait encore au dehors, mais toujours encore vivre et être dans les péchés !" (Commentaire sur Romains 3,27).

II. Le contenu et le gage de la justification : l'œuvre du Christ

Pour Luther, il est insensé de parler de la justification par la foi en faisant abstraction du Christ et de son œuvre salutaire. Dès le *Cours sur l'épître aux Romains*, Luther affirme que la foi, qui est une connaissance de l'ordre de l'expérience, "une connaissance vraie et vivante, où je ne me borne pas à écouter, ni à raconter", s'attache à l'œuvre du Christ. Cette expérience d'ordre personnel "entre dans mon cœur, me permettant d'espérer et de ne pas douter, d'avoir confiance et de m'en remettre au fait que le Christ est mort pour moi. [...] La vraie foi [...] déclare ceci : mon bien-aimé est à moi et moi je m'en empare avec joie... vision non seulement spéculative, mais fondée sur l'expérience et par laquelle l'âme et le corps sont mis en mouvement et ressentent un renouveau et une impulsion de vie" (738, 12-20).

En 1531, dans son *Cours sur les Galates*, Luther exprime que le contenu de l'Évangile n'est rien d'autre que la justification par la foi (qu'il qualifie de "rocher unique et solide"), i. e. que "ce n'est pas par nous-mêmes ni, sans nul doute, par nos œuvres, qui sont choses moindres que nous-mêmes, mais par le secours qui vient d'un autre, par le Fils unique de Dieu, Jésus-Christ, que nous sommes rachetés du péché, de la mort et du diable, et qu'il nous est fait don de la vie éternelle" (WA 40 I, 33). On relèvera que, plus loin dans le commentaire, Luther juge que c'est là le seul point de différend avec le pape sur lequel il ne saurait céder : "Si nous obtenons cela, à savoir que Dieu seul, de sa pure grâce, nous justifie par Christ, nous voulons bien non seulement porter le pape de nos mains, mais, davantage, nous lui baisérons les pieds. Mais, ne pouvant obtenir cela, nous nous enorgueillissons en Dieu, décidés à ne pas céder un pouce de terrain [...] à mille papes ou au monde entier." (Idem, 181). Ailleurs, Luther accuse les partisans de la foi traditionnelle de confesser la foi en Christ avec la bouche, mais de la renier *de facto*, puisqu'ils refusent de recevoir, passivement, la justice du Christ comme leur seule justice.

III. La justification et les œuvres

"Oh que c'est une chose vivante, agissante, active, puissante que la foi, et il est impossible qu'elle n'opère sans cesse le bien. Elle ne demande pas s'il y a de bonnes œuvres à faire, mais avant qu'on le lui ait demandé, elle les a déjà faites et est toujours en action" (WA DB 7).

La justice du Christ nous reste toujours extérieure. Cependant, au fur et à mesure que la foi perçoit que Dieu nous accepte et nous aime, nous agissons conformément à cette acceptation, à cet



Chambre de Luther au château fort de la Wartburg où, du 4 mai 1521 au 1^{er} mars 1522, il vécut sous le pseudonyme de "Junker Jörg". La Bible, imprimée en 1541, contient des notes des mains de Luther, Melancthon et d'autres.

Photo Demme/ADN-Zntrralbild.

amour et à notre communion avec le Christ. Très tôt (et bien avant que ses contradicteurs ne lui reprochent de prôner l'indifférence en matière de morale), Luther exprime le fait que la justice du croyant ne serait pas réelle si elle ne se manifestait pas dans une transformation de sa volonté. C'est ce qu'il développe dans un sermon du Carême de 1518 en forgeant le concept de "double justice". (Ailleurs, il se servira de l'image de l'arbre, reconnaissable à ses fruits, voire de l'analogie avec les deux natures du Christ : la foi est concrète, accompagnée d'œuvres, de même que la divinité du Christ est liée à l'humanité.)

La première justice, donnée aux croyants (de la même manière qu'une épouse bénéficie de tous les biens appartenant à son époux), est celle par laquelle le Christ est devenu juste et justifiant par la foi : "[...] tout est à nous ; tout ce qu'a le Christ nous est donné gratuitement, à nous qui sommes indignes, par pure miséricorde, bien que nous méritions plutôt colère, damnation et également l'enfer. Aussi est-ce Christ lui-même qui dit qu'il est venu pour accomplir la sainte volonté de son Père : Il lui a été

fort obéissant. Tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour nous, il a voulu que ce fût nôtre. [...] Cette justice donc, qui n'est pas notre fait, infusée en nous par la seule grâce, sans aucune action de notre part - le Père nous tirant de l'intérieur vers Christ - s'oppose au péché originel, qui n'est pas davantage notre fait, naissant avec nous, contracté par la seule génération sans aucun acte de notre part. Ainsi le Christ expulse Adam de jour en jour, de plus en plus, selon que cette foi et la connaissance du Christ augmentent. Car elle n'est pas infuse intégralement au même instant, mais elle a un commencement, elle progresse, et elle n'atteint sa perfection qu'à la fin par la mort."

La seconde justice, qui est à la fois coopération à la première et son fruit, sa conséquence, est nôtre et propre : "non que nous la réalisons nous seuls, mais parce que nous coopérons à l'autre, la première. Elle est cette bonne tendance aux bonnes œuvres. Premièrement, elle est à l'égard de soi-même mortification de la chair et crucifixion des convoitises [...]. Deuxièmement, à l'égard du prochain, elle est charité. Troisièmement, à l'égard de Dieu, elle est humilité et crainte." Elle s'oppose au péché actuel, qui nous est propre.

Et Luther de filer la métaphore du mariage : "Ainsi, par la première justice, la voix de l'Époux s'élève pour dire à l'âme : "je suis tien"; par la deuxième, la voix de l'épouse dit : "je suis tienne". Alors ce mariage est ferme, parfait et consommé [...]. L'âme, alors, ne cherche pas davantage à se dire juste, mais elle a sa justice : le Christ. Elle ne cherche plus que le salut des autres."

Le Réformateur insiste enfin sur le fait qu'il n'y a pas lieu de tirer orgueil de cette seconde justice : "Tu es juste afin que tu justifies l'injuste et que tu l'excuses, non pour que tu le condamnes, dises du mal de lui, le juges et le punisses. [...] Il faut en effet déplorer que la cause du prochain ne soit pas meilleure que la



Martin Luther en moine. Gravure de 1520 (année de son excommunication).

En latin : "Luther lui-même exprime les traits éternels de son esprit mais son visage passager reflète l'Image de Luc".

Illustration Fédération luthérienne mondiale.

nôtre, et souhaiter qu'elle soit meilleure ; [quand sa cause va mieux, il ne faudrait pas] éprouver moins de joie que celle que nous éprouvons quand notre propre cause va mieux : voilà la loi et les prophètes !"

IV. La justification, article de foi pour Luther

À lire Luther, il est indéniable que l'article de la justification par la foi, qui exprime le "*solus Christus*" et repousse la confiance de l'homme en ses propres œuvres, prend, au fil des années, un statut doctrinal de plus en plus ferme.

Ainsi, en 1537, lors d'une dispute de promotion, le Réformateur soutient : "L'article de la justification est maître et chef, seigneur, guide et juge de tous les genres de doctrines. [...] Sans cet article, le monde n'est que mort et ténèbres." Trois ans plus tard, dans son *Commentaire de quinze psaumes* de 1540 (WA 40, III), il va jusqu'à parler de la justification par la foi comme de "l'article principal de notre doc-

trine [...]. Ce seul article conserve l'Église du Christ; là où cet article est perdu, le Christ ainsi que l'Église sont perdus, et ni la connaissance des doctrines ni l'Esprit ne demeurent. Il est le soleil, le jour, la lumière de l'Église."

Parmi les textes symboliques luthériens, on citera la Confession présentée à Augsbourg le 25 juin 1530 devant l'empereur Charles Quint. On la doit certes à la plume de Mélanchthon et des juristes de la Saxe électorale (au ban de l'empire depuis 1521, Luther n'avait pu accompagner ses amis à Augsbourg, et il avait suivi les tractations de loin seulement); appelé à donner son avis en mai, Luther avait cependant approuvé le texte, tout en concédant qu'il n'aurait pas pu "s'exprimer d'une façon aussi douce et discrète" (WA Br 5, n°1568). L'article "De la justification" (IV) suit les articles relatifs à Dieu (I), au péché originel (II) et au Fils de Dieu (III): "De même, [les Écritures] enseignent que les hommes ne peuvent être justifiés devant Dieu par leurs propres forces, mérites ou œuvres, mais qu'ils sont justifiés gratuitement à cause du Christ par la foi, lorsqu'ils croient qu'ils sont reçus en grâce et que leurs péchés leur sont remis à cause du Christ qui par sa mort a satisfait pour nos péchés. C'est cette foi que Dieu compte comme justice devant lui." La justification est traitée encore, de manière apologétique et polémique, lorsque la *Confession d'Augsbourg* aborde la foi et les œuvres ou les vœux monastiques, et présentée de manière extrêmement développée dans l'*Apologie de la Confession d'Augsbourg* (1530). Luther sera plus bref dans les *Articles de Smalkalde* (1537).

V. La réaction catholique : le concile de Trente

Ouvert le 13 décembre 1545, le Concile n'a cessé de mener de



Le "Kaiserpfalz" (palais impérial) d'Augsbourg, où l'on donna lecture du document de la confession luthérienne devant la diète impériale, le 25 juin 1530. Gravure sur bois.

Photo
Lutherhalle Wittenberg.

front une œuvre réformatrice, relative à la discipline dans l'Église, et une œuvre doctrinale, en réaction aux affirmations dogmatiques protestantes.

La justification n'est de loin pas la matière principale traitée par le Concile : partant du *Scriptura sola*, le Concile s'est d'abord préoccupé de définir l'autorité du texte biblique (la version latine traditionnelle, la Vulgate) et d'en fixer le contenu authentique (tous les livres canoniques, y compris ceux que contestaient les protestants); il a examiné le rapport entre Écriture et tradition : l'Écriture doit être complétée par "les traditions non écrites", dont l'Église est dépositaire.

Dans ses cinquième et sixième sessions, le Concile définit la doctrine relative au péché originel et à la justification. À propos du premier, il affirme (contre Érasme notamment) que le péché originel n'est pas seulement l'imitation du péché d'Adam, mais qu'il en est la conséquence héréditaire. Et contre Luther, que par le péché originel, la nature humaine a été déçue, mais non pas irrémédiablement corrompue : les hommes naissent privés de la justice originelle mais, par le mérite de Jésus-Christ, ils en sont lavés par le baptême qui ne leur laisse que la concupiscence contre laquelle, moyennant la grâce de Dieu, ils peuvent lutter victorieusement.

La question de la justification, quoique déjà en grande partie traitée dans les canons sur le

péché originel, fait l'objet d'un texte propre. Il consacre le triomphe partiel de Luther, puisqu'il abandonne le vocabulaire technique de la scolastique et ses multiples distinctions pour revenir à une terminologie augustinienne et même paulinienne. D'autre part, cependant, si le décret commence par repousser toute possibilité de l'homme de se justifier par ses propres forces (il n'est donc de salut qu'en Jésus-Christ), il affirme que la justification ne saurait avoir lieu sans que l'homme y contribue, aussi bien en se mettant en condition de recevoir la grâce initiale, qu'en la développant par des œuvres bonnes jusqu'à la persévérance finale. Ne revient-on pas là *grosso modo*, tout en réaffirmant la souveraineté divine, au semi-pélagianisme condamné par Luther ?

Matthieu ARNOLD,

professeur d'Histoire moderne et contemporaine à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg, rédacteur en chef de Positions Luthériennes.

Sources et études :

M. Lienhard et M. Arnold (dir.), *Martin Luther. Œuvres*, t. 1, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), Paris, 1999.

M. Lienhard, *Au cœur de la foi de Luther : Jésus-Christ*, Desclée, Paris, 1991.

M. Lienhard, *Martin Luther, la passion de Dieu*, Bayard Éditions, Paris, 1999

DES DIALOGUES À LA DÉCLARATION COMMUNE

Père Joseph HOFFMAN



La *Déclaration commune* luthéro-catholique sur la justification de 1997 vient au terme de trois décennies de dialogues luthéro-catholiques, menés à différents niveaux⁽¹⁾. Compte tenu de la place et de la fonction particulières de la doctrine de la justification pour la tradition luthérienne, depuis la Réforme du XVI^e siècle jusqu'à aujourd'hui, compte tenu également du fait que ce point de doctrine a donné lieu à des condamnations réciproques qui figurent dans les Confessions de foi luthériennes et dans les canons du concile de Trente, et que leurs conséquences sont séparatrices d'Églises, il allait de soi que les divers dialogues théologiques engagés depuis les années 60-70 se devaient d'aborder cette question de front, à un moment ou à un autre de leur parcours. Ce qu'ils ont fait, et la *Déclaration commune* se présente ainsi comme l'un de leurs fruits, devenu mûr.

Pour souligner d'entrée de jeu l'importance historique de la *Déclaration*, il n'est peut-être pas inutile de rappeler rapidement comment, dans la ligne des affir-

mations de la Réforme d'une part, de celle du concile de Trente et de son Décret sur la justification d'autre part, deux manières différentes d'aborder la réflexion sur la justification par la grâce, moyennant la foi, se sont durcies dans le feu de la controverse, jusqu'à se cristalliser en un certain nombre de points d'opposition dont on pensait qu'ils exprimaient les "spécificités distinctives", irréconciliables à première vue, de la théologie catholique et de la théologie de la Réforme. On peut les rassembler en quelques propositions schématiques :

- les Réformateurs soulignent la corruption totale de la nature humaine ; Trente affirme qu'il demeure en l'homme une liberté ;
- Luther affirme que l'homme est entièrement passif à l'égard de la grâce de Dieu qui justifie ; Trente enseigne que l'homme "coopère" à l'œuvre de la grâce ;
- tandis que chez les Réformateurs le processus de la justification est tout entier du côté de Dieu, Trente parle d'un renouvellement intérieur de l'homme ;
- tandis que chez les Réformateurs les œuvres ne sont que les fruits de la grâce, Trente parle du caractère "méritoire" des œuvres de l'homme s'agissant de son salut.

Même si depuis de nombreuses années les travaux exégétiques et historiques, ainsi que la réflexion dogmatique, ont conduit à reprendre à neuf tous ces dossiers, dans un climat de dialogue désormais et non plus de polémique, il reste que ces quelques oppositions que nous avons schématisées représentent bien, me semble-t-il, ce qu'on pourrait appeler la "Vulgate" des positions confessionnelles.

Je ne ferai pas une présentation historique des différents dialogues qui ont été menés, mais pour montrer comment ils ont préparé la *Déclaration commune* et comment celle-ci en engrange les acquis, je regrouperai l'acquis

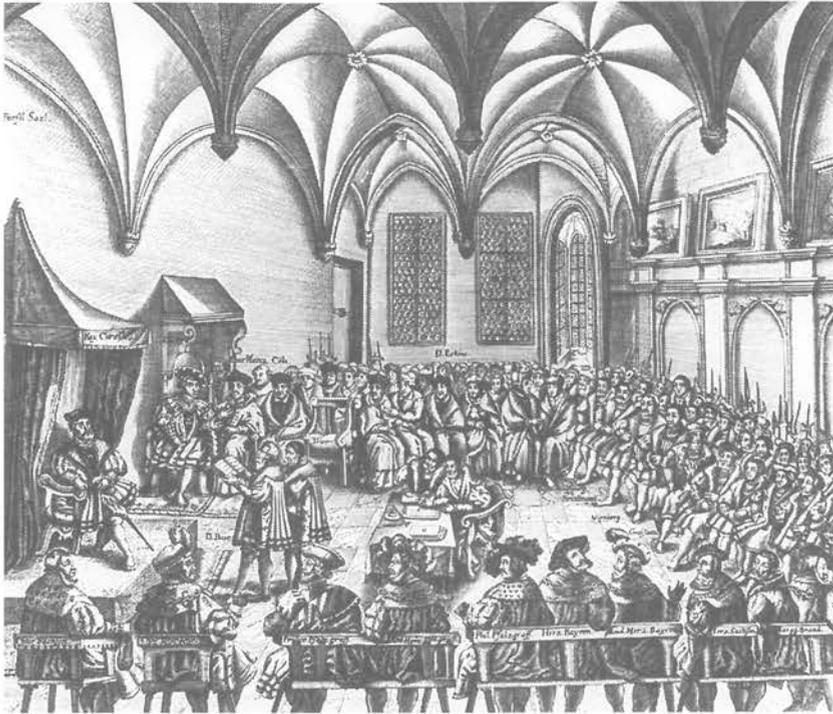
des dialogues autour d'un certain nombre de points majeurs.

1. Formuler l'accord qui existe

Un premier point à souligner est que tous les dialogues sont habités par la conviction qu'il **existe** un accord concernant la doctrine de la justification, qu'il s'agit cependant de le formuler, de le vérifier et, compte tenu de sa place centrale dans la tradition luthérienne, d'en dégager les conséquences et les implications (s'agissant par exemple de la façon de comprendre l'Église, les sacrements, etc.). La Commission internationale catholique-luthérienne a abordé ces questions dès sa première session (1967), et dans son rapport final ("Rapport de Malte"⁽²⁾), elle affirme : "Aujourd'hui, un ample consensus se dessine sur la manière de comprendre la justification. Les théologiens catholiques soulignent eux-mêmes que le don du salut fait par Dieu à ceux qui croient n'est subordonné à aucune condition à réaliser par l'homme. Les théologiens luthériens soulignent que l'acte de la justification n'est pas limité au pardon individuel des péchés ; ils ne voient pas en lui une déclaration purement extérieure de la justice du pécheur. Bien plutôt, par le message de la justification, la justice de Dieu réalisée dans le Christ est appropriée au pécheur comme une réalité qui le saisit tout entier et qui, par cela même, fonde la nouvelle vie de celui qui croit" (n°26). Si j'ai cité ce texte, c'est parce qu'il formule déjà en quelque manière l'accord qui s'exprime, de façon plus détaillée, dans la *Déclaration Commune*.

2. L'Évangile est premier

Ce même Rapport de Malte souligne, d'entrée de jeu, que le concept de "justification" est un concept second par rapport au concept premier qui est celui



La lecture de la Confession d'Augsbourg faite en allemand, devant la diète, par le chancelier saxon Christian Beyer. Gravure du milieu du XVI^e siècle.

Photo Städtische Kunstsammlungen Augsburg.

d'«Évangile» : le message et la doctrine de la justification sont une **explication de l'Évangile**. Affirmer cela permet de toujours souligner le fondement christologique de la justification, et de se garder de toute interprétation de la doctrine de la justification en termes purement anthropologiques ou «expérientiels»⁽³⁾.

3. Divers concepts pour expliciter le salut

Une conséquence de ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire de la non-identité pure et simple des concepts d'Évangile et de justification, est que le contenu de l'Évangile peut être exprimé également à travers d'**autres concepts** que celui de justification. Ce point est important pour le dialogue dans la mesure où le partenaire catholique (mais d'autres également) peut avoir le sentiment que la focalisation luthérienne sur la «justification»

représente un rétrécissement de la compréhension de l'Évangile et du salut. Ce point, lui aussi, a été perçu dès les commencements des dialogues, et le Rapport de Malte notera que si «la justification peut être entendue comme l'expression récapitulative de l'événement du salut», et que «le message de la justification doit sans cesse être rappelé comme explication importante de ce qui est central dans l'Évangile», «cet événement du salut dont témoigne l'Évangile peut très bien être globalement rendu par d'autres expressions qui font image et qui sont empruntées au

Nouveau Testament, comme réconciliation, liberté, rédemption, vie nouvelle, nouvelle création» (n°27).

4. Trouver des formules adéquates

Tous les dialogues ont été amenés à inscrire l'accord sur la doctrine de la justification dans des **formules** qui en soient l'expression, sans qu'il s'agisse nécessairement, pour autant, de formules de consensus au sens «technique» de ce terme. Du point de vue luthérien où, nous l'avons dit, la doctrine de la justification est «le premier article, l'article capital», à la fois guide et juge pour tous les autres domaines de la doctrine chrétienne» (cf. Déclaration commune n°1), il importe que, quelle que soit la manière dont il est formulé, le consensus fasse droit aux trois éléments qu'articule ensemble la Confession d'Augsbourg dans son article 4 consacré à la justification : «... que nous devenons justes devant Dieu, par grâce, à cause du Christ, par la foi»⁽⁴⁾. Il faut donc que les affirmations communes portent sur⁽⁵⁾ :

- le caractère entièrement gracieux de la justification de l'homme pécheur (*sola gratia*);
- la foi comme réalisation de la justification (*sola fide*);
- le fondement exclusif de la justification en l'agir sauveur de Dieu en Jésus Christ.

Et de fait, pour autant que ces affirmations sont présentes dans les différents documents luthéro-catholiques qui ont été élaborés,

(1) Texte de la **Déclaration Commune** dans *La Documentation catholique*, 19 octobre 1997, pp. 875-885. Les «Sources» de la Déclaration sont énumérées p. 881.

(2) On trouvera ce document dans : Commission internationale catholique-luthérienne, *Face à l'unité*. Tous les textes officiels (1972-1985), Cerf, Paris, 1986, pp. 21-59.

(3) Cf. Harding Meyer, Der Text «Die Rechtfertigung der Sünder» im Kontext bisheriger Dialogdokumente zur Rechtfertigung, dans *Lehrverteilungen-kirchentemend?*, t. II, Fribourg-Göttingen 1989, 296-324 (ici, p. 304).

(4) *La foi des Églises luthériennes. Confessions et catéchismes*, Cerf, Paris, 1991, p. 44.

(5) Harding Meyer, art. cit. p. 305 ss.



Le pape Jean-Paul II et Mgr Bertil Werktröm, primat de Suède et archevêque luthérien d'Uppsala, lors de la célébration œcuménique en cette ville, le 8 juin 1989.

Photo Jim Elfström.



Le pape Jean-Paul II et le diacre Christoph Meyer, Rome, 1981.

Photo L'Osservatore romano.

on considère qu'il y a consensus en la matière.

5. Vérifier le consensus

Il ne suffit pas cependant d'affirmer l'existence d'un tel consensus : il faut aussi que sa réalité puisse être vérifiée à propos des différents points particuliers autour desquels s'est cristallisée la controverse catholique-luthérienne au temps de la Réforme et du concile de Trente (avec les condamnations doctrinales afférentes de part et d'autre), et dans la littérature de controverse. Ces points particuliers ont été dégagés et discutés de façon détaillée et approfondie d'une part dans le document sur la justification issu du dialogue luthéro-catholique aux USA, d'autre part dans l'étude consacrée aux Anathèmes du XVI^e siècle par une commission de théologiens allemands, catholiques, luthériens (et réformés), officiellement chargée de ce travail. C'est dans ce document qu'on trouve le traitement le plus méthodique et le plus détaillé de ces points controversés⁽⁶⁾. Partant des "opinions" anathématisées respectivement par les Confessions de foi luthériennes et par les canons du concile de Trente concernant la justification, on a établi ainsi une liste de sept points "critiques" :

la corruption de la nature ; la concupiscence ; la passivité de l'homme ; justification "extérieure" ou "intérieure" ; la "foi seule" et les œuvres bonnes ; la certitude du salut ; le mérite. Pour chacun des points, on énumère d'abord les condamnations doctrinales afférentes, pour ensuite se demander si et dans quelle mesure il y a réellement encore controverse à leur sujet aujourd'hui. Ce sont ces points qu'on retrouvera, substantiellement sinon littéralement, dans la quatrième partie de la Déclaration Commune (Le développement de la compréhension commune de la justification). La conclusion est que les anathèmes du XVI^e siècle gardent leur fonction d'avertissement et de garde-fou contre de fausses compréhensions de la doctrine de la justification (toujours possibles, de part et d'autre), mais n'atteignent plus le partenaire aujourd'hui.

6. Repérer les approches différentes

Le dialogue luthéro-catholique a permis de constater que s'il y a consensus en matière de doctrine de la justification, et que si la réalité de ce consensus peut être mis à l'épreuve en quelque sorte

des points classiques de la controverse, il n'en reste pas moins vrai aussi que catholiques et luthériens n'abordent pas de la même manière, ni avec les mêmes **présupposés** et les mêmes **insistances**, cette réalité que recouvre l'expression "justification par la grâce seule, moyennant la foi". À vrai dire, ce sont précisément ces préoccupations et ces insistances différentes qui, au XVI^e siècle, habitaient les affirmations des Réformateurs luthériens d'une part, et les textes élaborés par les Pères du concile de Trente d'autre part. Face à l'insistance luthérienne sur le caractère "forensique" (extérieur) de la justification qui vise à souligner l'initiative divine et la totale gratuité du salut, accordé au pécheur sans condition et sans "mérite" de sa part, on insiste, du côté catholique, sur le fait que ce processus du salut qui a pour origine unique la grâce souveraine de Dieu, ne concerne pas un homme passif, mais que sa liberté même y est libérée et sollicitée, et sur le fait que cette grâce de Dieu par laquelle l'homme est justifié n'est pas purement "déclaratoire" mais concerne l'homme en sa réalité concrète et a des effets en lui : il devient un homme nouveau. Les affirmations (et les condamnations) de Trente sont habitées ainsi par une préoccupa-



Huitième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, à Curitiba (Brésil),
30 janvier - 8 février 1990 : célébration d'ouverture.

Photo Peter Williams/Fédération luthérienne mondiale.

tion qui va en sens inverse en quelque sorte de la préoccupation luthérienne : alors que ceux-ci présentent le processus de la justification de façon très radicale comme œuvre de Dieu, Trente entend souligner, lui, que l'homme justifié devient **réellement juste**.

Tous les dialogues qui ont eu lieu ont été conduits à aborder de front les questions ainsi posées par l'insistance luthérienne sur le caractère "forensique" de la justification, et à se demander si cette insistance est exclusive de tout autre aspect - celui de la sanctification et de la vie nouvelle de l'homme justifié -, et, à l'inverse, si l'insistance catholique sur la réalité effective de la sanctification et sur les capacités nouvelles qu'elle suscite en l'homme justifié ("coopération", mérite), doit être considéré comme mettant en cause la radicale gratuité de la grâce, et le fait que l'homme justifié est un "pécheur justifié". Dès le premier dialogue luthéro-catholique (cf. Rapport de Malte, n°26, cité plus haut), on souligne

que ces insistances différentes ne sont pas exclusives l'une de l'autre - et c'est la conviction également qui s'exprime dans le document, très détaillé sur ce point, issu du dialogue luthéro-

(6) *Les anathèmes du XVI^e siècle sont-ils encore actuels ?* Propositions soumises aux Églises, Cerf, Paris 1989. La justification du pécheur, pp. 53-116.

(7) Op. cit., pp. 71-72. Nous citons ce développement en raison de la densité et de la précision avec lesquelles est formulée ici la "complémentarité" des deux positions (les passages figurant en italiques dans le texte sont ici reproduits de même) :

"En ce qui concerne ces préoccupations et ces centres de gravité différents, on peut partir aujourd'hui sans crainte de ce (...) principe :

Personne (= les catholiques) ne peut condamner et accuser d'apostasier la foi chrétienne ceux qui (= les luthériens), faisant l'expérience de la misère de leur péché, de leur aversion pour Dieu, de leur manque d'amour pour Dieu et pour leur prochain, se confient dans la foi seule au Dieu qui sauve, sont certains de sa miséricorde et cherchent à faire en sorte que leur vie corresponde à cette foi - et cela quand bien même il faudra toujours demander aux chrétiens et aux théologiens qui sur les traces des Réformateurs pensent ainsi, si, tout en ayant gravement conscience de leur péché, ils ne minimisent pas dans leur pensée la puissance régénératrice de Dieu.

Mais personne (= les luthériens) ne peut condamner et accuser d'apostasier la foi chrétienne ceux qui (= les catholiques), pénétrés profondément de la puissance illimitée de Dieu, mettent l'accent avant tout, y compris dans le processus de la justification, sur la gloire de Dieu et sur la victoire de son agir de grâce envers l'homme, et qui, par rapport à cette action miséricordieuse, considèrent comme seconds, au sens précis de ce terme, la défaillance et le manque d'empressement de l'homme - et cela quand bien même il faudra toujours demander aux chrétiens et aux théologiens qui sur les traces du concile de Trente pensent de même, s'ils saisissent avec une gravité suffisante la misère du péché."

catholique aux USA. De même, on trouvera dans le document consacré aux "anathèmes du XVI^e siècle" un développement particulièrement riche et dense qui souligne bien les "préoccupations et les centres de gravité différents", leur légitimité et leur complémentarité, ainsi que la nécessité, pour chaque partenaire, d'entendre la "question" que représente pour lui la "préoccupation" de l'autre⁽⁷⁾.

7. Intégrer les différences

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il est apparu également qu'une formulation du consensus sur la doctrine de la justification ne peut être que "différenciée", c'est-à-dire que la formulation même du consensus doit intégrer les différences d'accent et en montrer la compatibilité - comme le fait précisément la *Déclaration commune* en sa quatrième partie.

Joseph HOFFMANN,

*professeur à la Faculté
de Théologie catholique
de l'Université Marc Bloch
de Strasbourg.*

GENÈSE, CARACTÈRE ET RÉCEPTION DE LA "DÉCLARATION"

Prof. Dr Harding MEYER



I. Genèse

Le dialogue officiel entre l'Église catholique et les Églises luthériennes, qui est en cours désormais depuis plus de trente ans, n'a pas abordé seulement la **doctrine de la justification**, mais également toute une série d'autres thèmes. Pourquoi en est-on venu à considérer que c'est le dialogue sur la doctrine de la justification, précisément, avec ses résultats, qui devait faire l'objet, le premier, d'une réception formelle par les Églises, sous la forme d'une "Déclaration commune" ?

Sans nul doute, un rôle important a été joué à cet égard par le fait que, pour la pensée luthérienne, la doctrine de la justification a une "importance centrale". Il s'agit ici de la juste compréhension et de l'annonce juste de l'Évangile relatif au Christ, par quoi "l'Église tient ou tombe"; et c'est là également que se situe, du point de vue de la Réforme, le "point de cristallisation de toutes les controverses" avec l'Église catholique, comme le dit la "Déclaration commune" (§ 1).

Ce qui, de façon plus déterminante encore, a conduit à faire de

la doctrine de la justification l'objet d'une "Déclaration commune", ce furent deux autres raisons, qui ont émergé au cours même du dialogue.

Tout d'abord les résultats du dialogue sur la doctrine de la justification paraissaient tout particulièrement **mûrs pour une réception**. Ce n'est pas en une seule occasion, mais à **plusieurs reprises** qu'a été examinée la doctrine de la justification au cours des trente dernières années, et à chaque fois le résultat était positif et substantiellement le même. C'est pourquoi, au milieu des années 80, certaines voix se sont élevées qui demandaient qu'on reconnaisse enfin aux résultats de ce dialogue un statut "définitif", c'est-à-dire un statut qui dise que, sur ce point, il n'est plus besoin d'autres dialogues : on a abouti à une compréhension commune, et donc, sur ce point, des dialogues ultérieurs ne sont plus nécessaires.

En deuxième lieu, il était devenu clair que les documents de consensus existants, auxquels avait abouti le dialogue sur la justification mené jusque là, au fond, n'avaient pas une **forme susceptible de faire l'objet d'une "réception"**. En d'autres termes : les documents de consensus existants concernant la doctrine de la justification étaient si amples, et avaient une forme si "techniquement" théologique, qu'il était difficile d'en envisager une large réception par les Églises. Pour que les résultats des dialogues soient réellement "recevables", il fallait une autre forme : plus brève et plus compréhensible.

La "Déclaration commune" tente de faire droit à ces deux exigences. Elle n'est pas le résultat d'un dialogue luthéro-catholique nouveau concernant la justification, mais - dit le § 4 - "récapitule les résultats des dialogues (...) de telle manière que nos Églises soient informées avec précision et concision des conditions de ce

dialogue, et qu'elles soient en mesure de prendre position de façon autorisée"⁽¹⁾.

L'idée d'une telle "Déclaration commune sur la doctrine de la justification" est née en 1992, en lien avec un projet œcuménique de plus grande ampleur de l'Église luthérienne aux États-Unis. Il est vrai qu'il s'agissait alors tout d'abord de montrer et d'expliquer que les **condamnations doctrinales** mutuelles, luthériennes et catholiques, du XVI^e siècle **n'atteignent plus** aujourd'hui l'enseignement des deux Églises.

Lors de la conférence épiscopale de cette Église, en mars 1993, à Savannah (Géorgie), nous avons été invités, le Secrétaire du Conseil Pontifical pour l'Unité des Chrétiens, Mgr Pierre Duprey, et moi-même, à prendre position à ce sujet à partir d'une perspective catholique et luthérienne plus globale. Tous deux, nous nous sommes prononcés en faveur de cette idée, mais en soulignant en même temps que, dans une telle déclaration, il ne pouvait pas s'agir seulement des **condamnations doctrinales mutuelles** et de la question de savoir si elles demeurent actuelles aujourd'hui. Au contraire, une telle déclaration devait montrer en même temps que catholiques et luthériens "s'accordent quant au contenu essentiel de la doctrine de la justification" (Mgr Duprey) et qu'il existe par conséquent un **consensus fondamental** quant à la façon de comprendre la justification. Les deux sont liés : d'une part la présentation du consensus fondamental qui a été atteint dans la façon de comprendre la justification, d'autre part la mise en avant du fait qu'en raison du consensus auquel on a abouti, les condamnations anciennes, catholiques et luthériennes, ne touchent plus l'enseignement actuel des deux Églises. La conférence épiscopale manifesta son accord. En même temps, la Fédération luthérienne mondiale fut informée de ce pro-

jet. Cette dernière fit alors sienne l'idée d'une telle "Déclaration commune", en juin 1993, la faisant passer ainsi du niveau nord-américain au niveau mondial, et décida de s'y engager "dans une collaboration la plus étroite possible avec l'Église catholique romaine". Le Conseil pontifical pour l'Unité des Chrétiens donna son accord.

Au cours de l'année 1994, un groupe restreint de trois théologiens catholiques et de trois théologiens luthériens élaborera le premier projet de la "Déclaration commune", qui fut soumis aux Églises en janvier 1995. À la lumière des réactions des Églises, ce projet fut retravaillé par une commission un peu plus grande - ce qui aboutit à un deuxième projet. À nouveau, des propositions de modifications furent envoyées par les Églises - en particulier par Rome et par les Églises luthériennes allemande et finlandaise; ces propositions entrèrent, début 1997, dans la troisième rédaction qui est la rédaction définitive telle qu'elle se présente aujourd'hui.

II. Caractère

J'ai déjà dit que la "Déclaration commune" est ou veut être un document qui, dans sa forme, soit susceptible d'être largement "reçu" dans les Églises : avec ses dix pages environ, le texte est relativement bref - et même très bref si on le compare à d'autres documents issus des dialogues; dans ses affirmations fondamentales à tout le moins, il s'efforce de s'exprimer de façon abordable au grand nombre, et renonce dans une large mesure aux détails et aux explications théologiques techniques; il contient néanmoins les acquis et les résultats essentiels auxquels le dialogue avait conduit.

Mais surtout : la "Déclaration commune" met en œuvre **une méthode ou une herméneutique œcuménique très précises**. Quelques remarques pour éclairer ce point :



Rencontre œcuménique lors de la visite de Jean-Paul II en Autriche, église évangélique luthérienne de Salzburg, 26 juin 1988.

Photo Archives Fédération luthérienne mondiale.

Dès le départ, il était clair que le dialogue avait à faire à deux conceptions de la justification, ayant chacune ses caractéristiques propres; deux **doctrines** différentes de la justification, comme on l'a souvent dit : la doctrine catholique et la doctrine luthérienne. Elles diffèrent par leurs accents, mais également par les formes de pensée qui se trouvent à l'arrière-plan. Pour le dire en bref : la doctrine catholique de la justification souligne avant tout le **renouvellement opéré** par la grâce **dans la vie de l'homme**, tandis que la doctrine luthérienne comprend la justification avant tout comme le **renouvellement du rapport entre Dieu et l'homme**. **À cela correspond le fait** que, pour décrire l'événement de la justification, du **côté catholique**, on préfère recourir à des catégories de pensée ou à un langage **ontologique**, alors que du côté luthérien, on a recours de préférence à des catégories **personnelles**.

Le dialogue n'a pas tenté d'aboutir à une superposition parfaite de ces deux doctrines de la justification, ni de les fondre en une synthèse. Le dialogue a cherché bien

plutôt à établir une corrélation entre les deux doctrines différentes de la justification : à les corréler selon un rapport de "différence réconciliée", pourrait-on dire.

C'est pourquoi le "consensus" en matière de justification, décrit point par point dans la "Déclaration commune", a une structure particulière : il ne s'agit pas d'un consensus monolithique, uniformisant, mais d'un "**consensus différencié**". Cela signifie que le consensus a en quelque sorte deux "niveaux" : au premier niveau, il s'agit de ce qui est fondamentalement commun aux deux doctrines de la justification; au deuxième niveau, il s'agit de ce qui y demeure différent, et de l'évalua-

(1) Les "Sources" jointes à la "Déclaration commune" le montrent. L'avant-propos à la première version (1995) disait : "La Déclaration commune n'est pas, en tant que telle, un document nouveau. Au contraire, elle rassemble et confirme les aspects essentiels des documents déjà existants, de manière à montrer ainsi l'ampleur et la portée du consensus visé par les dialogues et à les rendre plus accessibles aux Églises".



Neuvième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, Hong Kong, 8-16 juillet 1997 : Mgr Christian Krause, nouveau président de la FLM (à gauche), et le Rév. Dr Ishmael Noko, secrétaire général.

Photo
Fédération luthérienne mondiale/P. Williams.

tion de cette différence. Pour le dire autrement, le consensus comprend deux affirmations différentes :

- une affirmation qui exprime le consensus auquel on a abouti et qui concerne le contenu fondamental et essentiel des deux doctrines de la justification, et
- une affirmation qui montre que les différences qui demeurent peuvent être considérées comme admissibles, et pourquoi, et les raisons pour lesquelles elles ne mettent pas en cause le consensus concernant ce qui est fondamental et essentiel.

La "Déclaration commune" met en relief elle-même, de façon explicite, cette forme différenciée du consensus auquel on a abouti. Elle parle d'un "**consensus sur les vérités fondamentales** de la doctrine de la justification, à la lumière duquel les **différences qui demeurent** quant à la manière de comprendre la justification peuvent être assumées". En inversant en quelque sorte les termes,

elle répète encore une fois la même chose : "Les développements luthériens et catholiques de la foi en la justification sont, **dans leurs différences**, ouverts les uns aux autres et ne remettent pas en cause le **consensus dans les vérités fondamentales**" (§ 40).

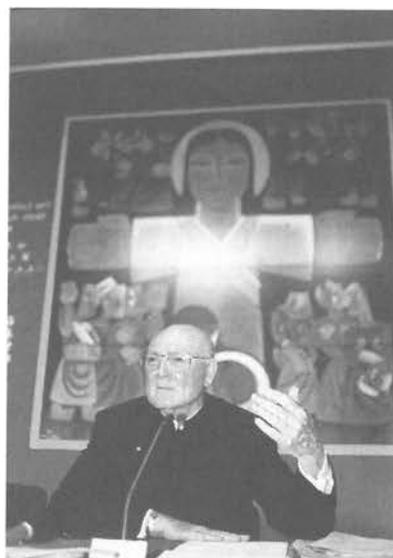
Il s'agit par conséquent d'un consensus qui n'exclut pas à tout prix la différence, en considérant qu'elle lui est étrangère, mais qui lui fait place en l'englobant et l'intégrant comme telle : comme une différence qui demeure.

Ce "consensus différencié", qui accepte des différences et leur fait place, n'est pas un artifice hermétique douteux. Il correspond au plus profond à l'unité de l'Église que nous cherchons : une unité qui ne signifie pas uniformité, mais qui respecte et englobe la diversité. On ne peut pas à la fois vouloir une unité dans la diversité, et partir néanmoins à la poursuite d'un "consensus uniformisant" qui ne veut pas entendre parler de diversité.

Le dialogue luthéro-catholique avait abouti à plusieurs reprises déjà à des "consensus différenciés" de ce type. La "Déclaration commune" est la première à mettre en œuvre, de façon consciente et systématique, cette façon de concevoir le consensus. Chacune des sept sections qui, au chapitre 4, décrivent la "compréhension commune de la justification" à laquelle on a abouti, en la référant aux points particuliers controversés jusqu'ici, a cette structure double qui la caractérise : tout d'abord est décrit l'accord dans ce qui est fondamental et essentiel ; ensuite viennent des affirmations qui traitent des différences qui demeurent et qui montrent que celles-ci sont compatibles entre elles, et qu'elles ne mettent pas en cause l'accord dans ce qui est fondamental et essentiel.

III. Réception

Dans le **luthéranisme mondial**, la "Déclaration commune" ren-



Le cardinal Cassidy, président du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, répond aux questions sur la "Déclaration commune" lors de l'Assemblée de la FLM, Hong Kong, 1997.

Photo
Fédération luthérienne mondiale/P. Williams.

contra un très large assentiment, et ne suscita que des critiques isolées. C'est en Allemagne seulement qu'éclata une controverse théologique violente, voire acharnée, qui avait aussi, il est vrai, des aspects relevant de la politique ecclésiastique. Un nombre important de théologiens protestants enseignant dans les universités - 150 environ, parmi lesquels un certain nombre de théologiens éminents - refusèrent très vivement la "Déclaration commune" dans une "prise de position" de janvier 1998⁽²⁾, et demandèrent aux Églises d'en faire autant.

La "Déclaration commune" leur apparaissait comme un abandon d'un certain nombre de perceptions fondamentales de la Réforme, comme un retour à une doctrine de la grâce pré-réformatrice, et comme un pas sur la voie d'une réintégration planifiée de la chrétienté évangélique dans l'Église catholique-romaine.

Les Églises luthériennes allemandes et leurs synodes approuvèrent néanmoins, elles aussi, la



Eucharistie dominicale ayant marqué le cinquantième anniversaire de la FLM, lors de l'Assemblée d'Hong Kong, 1997.

Photo Fédération luthérienne mondiale/P. Williams.

“Déclaration commune”. On a dit de cette approbation qu’elle était une approbation “différenciée”, parce qu’elle signalait en même temps un certain nombre de points à préciser encore. Il s’agissait néanmoins d’une approbation réelle, et non pas seulement conditionnelle⁽³⁾.

Du mois de mai jusqu’au milieu du mois de juin de cette année, furent rassemblées et dépouillées les réponses des différentes Églises luthériennes dans le monde à cette “Déclaration commune”⁽⁴⁾. Quatre Églises seulement (représentant en tout 2,7% des luthériens) refusèrent la “Déclaration commune”⁽⁵⁾. Il faut y ajouter cinq Églises (avec au total 8% des luthériens) dont la réponse n’était ni franchement oui, ni franchement non⁽⁶⁾. En revanche 79 Églises, représentant au total 78% des luthériens - c’est-à-dire très clairement la “grande majorité” - approuvèrent la déclaration. Cela fut constaté de façon officielle le 16 juin par le Conseil de la Fédération luthérienne mondiale, et déclaré par lui de façon unanime.

Du côté catholique, il semblait clair, dès les premiers travaux sur la “Déclaration commune”, et déjà auparavant, qu’on pourrait compter sur une approbation. Le

président du Conseil pontifical pour l’Unité des Chrétiens, le car-

(2) On niait qu’on ait abouti à un “consensus concernant les vérités fondamentales de la doctrine de la justification”. La critique s’est alors focalisée avant tout sur les questions concernant le “par la foi “seule””, la condition pécheresse de l’homme justifié (“*simul peccator et justus*”), l’importance des bonnes œuvres, et la doctrine de la justification comme critère de toute doctrine. Presque toujours, l’opposition s’est cristallisée autour de mots et d’expressions : le petit mot “seule” (la foi), s’il est là ou s’il manque ; la question de savoir si l’inimitié à l’égard de Dieu qui demeure chez l’homme justifié doit être qualifiée de “péché” ou non ; si la justice reçue est “préservée” par les œuvres bonnes (Déclaration 38 et 39), ou si par là elle “demeure” et n’est pas “perdue” (BSLK 197, 316, 948) ; si la doctrine de la justification doit être considérée comme le critère “unique”, ou seulement comme un critère “particulier” parmi d’autres critères.

(3) La résolution par laquelle les synodes allemands ont exprimé leur accord était formulée ainsi (à quelques variantes près) : “Sur la base des accords concernant la doctrine de la justification exposés dans la “Déclaration commune sur la doctrine de la justification”, nous constatons ceci : les condamnations de la doctrine de la justification de l’Église catholique contenues dans les Écrits symboliques des Églises luthériennes, ne concernent pas la doctrine de cette Église telle qu’elle est présentée dans la “Déclaration commune”. Cette constatation vaut sur l’arrière-plan des clarifications contenues dans les “Eclaircissements concernant la résolution” ci-joints.”

(4) Des 122 Églises membres de la Fédération luthérienne mondiale, 86 ont répondu, ce qui correspond à environ 90% des luthériens.

(5) L’Église évangélique luthérienne du Pays de Bade ; la Kinki Evangelical Church japonaise ; l’Église luthérienne de Madagascar et l’Église luthérienne du Nigeria.

(6) Danemark ; Liberia ; Lippe, Schaumburg-Lippe ; Hanovre.

(7) Trois ans déjà avant le début des travaux sur la “Déclaration commune”, le 5 octobre 1991, le pape Jean-Paul II avait dit, lors de la réunion œcuménique de Prière à Uppsala : “Chacun sait que la Réforme protestante s’est développée à partir de la doctrine de la justification et que les diverses interprétations de cette doctrine ont détruit l’unité des chrétiens occidentaux. Une compréhension commune de la justification - et nous pensons être très proches de ce but - nous permettra, nous en sommes certains, de résoudre les autres controverses qui lui sont directement ou indirectement liées” (traduction de la rédaction d’après *L’Osservatore Romano*, Weekly Edition in English, 14 octobre 1991.

dinal Cassidy, mais à l’occasion également le cardinal Ratzinger, et surtout Jean-Paul II l’avaient laissé entendre à plusieurs reprises⁽⁷⁾. La salutation adressée par le Pape à l’assemblée générale de la Fédération luthérienne mondiale, en été 1997, avait parlé de la “Déclaration commune” comme d’un “moment de grâce”.

C’est pourquoi la “Réponse” officielle, ou “Nota”, de l’Église catholique du 25 juin 1998 fut ressentie par la grande majorité des luthériens comme une déception amère.

Certes, elle approuvait explicitement le “consensus dans des vérités fondamentales de la foi” auquel on avait abouti. Mais venaient ensuite des propos qu’on interpréta du côté luthérien comme une remise en question des affirmations de la “Déclara-

tion commune⁽⁸⁾.

Il ne fallut pas plus de deux semaines cependant pour voir Rome s'élever avec force contre cette interprétation luthérienne. Le 30 juillet, le cardinal Cassidy - se référant au cardinal Ratzinger et même au Pape - écrit à la Fédération luthérienne mondiale : "j'estime que l'accord auquel on est parvenu et la nature des clarifications apportées autorisent l'Église catholique à signer la "Déclaration commune", sans délai et en totalité⁽⁹⁾.

S'ouvrirait ainsi la possibilité que le processus de la "Déclaration commune" aboutisse néanmoins au terme espéré. Il reste que l'idée s'est imposée qu'une ratification commune de la Déclaration devrait être accompagnée par quelques "éclaircissements"

répondant aux interrogations catholiques et luthériennes concernant la "Déclaration". Il s'agit en l'espèce d'un "appendice" de deux pages environ, qui fait suite à la "Déclaration commune" et à sa signature, qui - comme on le dit explicitement - ne modifie pas et ne complète pas la "Déclaration" elle-même, mais qui se borne à la préciser sur certains points. Le texte de cet "appendice" existe, mais nécessite encore un examen commun sur tel ou tel point. La confirmation commune et définitive de la "Déclaration commune" n'apparaît donc plus que comme une question de temps. Les deux parties considèrent que cela aura lieu cette année encore.

Professeur Docteur
Harding MEYER

(8) On avait le sentiment que l'idée catholique de la "coopération" de l'homme dans la justification et l'idée du "mérite" humain étaient à nouveau soulignées dans leur tension par rapport à la conception luthérienne (§ 3). Surtout, était-il dit (§ 1), l'affirmation luthérienne selon laquelle l'homme justifié demeure "entièrement pécheur" serait en tension avec le "renouvellement" de l'homme justifié. En tout cas, il existerait encore des divergences qui devraient être surmontées avant qu'il soit possible de dire, avec la "Déclaration commune", que les condamnations du concile de Trente n'atteignent plus le partenaire (§ 5).

(9) "I believe that the agreement reached and the nature of the clarifications allow the Catholic Church to sign the "Joint Declaration" without delay and in its integrity" (traduction française de la rédaction).

LES ENJEUX THÉOLOGIQUES ET PASTORAUX DE LA DÉCLARATION

Père Michel DENEKEN

La *Déclaration commune luthéro-catholique sur la doctrine de la justification* constitue un événement majeur dans l'histoire de l'œcuménisme. Parce qu'elle ne concerne pas d'abord des questions institutionnelles, mais vise avant tout à dire ce que catholiques et luthériens croient lorsqu'ils parlent de la justification de l'homme par Dieu en Jésus-Christ, la *Déclaration commune* devrait devenir le bien commun des Églises catholique et luthériennes. Elle n'intéresse pas seulement les théologiens, mais concerne le peuple de Dieu, chaque baptisé, parce qu'elle touche à l'essentiel de la foi.

Un enjeu théologique : le salut en Jésus-Christ

La ratification de cette Déclaration par les Églises luthériennes et par l'Église catholique est un événement capital dans le dialogue œcuménique. La "justification du pécheur par la grâce du Christ, par le moyen de la foi" constitue le cœur et le pivot de la théologie luthérienne. Il n'est donc pas étonnant qu'au cours de l'histoire, ce thème se soit trouvé constamment au cœur de la controverse entre catholiques et luthériens.

Les nombreux dialogues menés depuis une trentaine d'années entre chrétiens catholiques et luthériens (mais également réformés), tant sur le plan national qu'international, ont permis de constater qu'au-delà des sensibilités et des formulations théologiques propres aux uns et aux autres, catholiques et luthériens étaient bien unis dans la communion d'une même foi en Jésus Christ, unique sauveur et unique médiateur du salut.

C'est pourquoi cette Déclaration a déjà une valeur en soi⁽¹⁾ même

si elle est en attente de ratification, ce qui devrait devenir réalité au cours de cette année. Il a donc paru important de proposer ce texte à tous les chrétiens qui ont envie de réfléchir à leur foi⁽²⁾.

Ce texte d'accord est avant tout une occasion de se réjouir ensemble : la Bonne Nouvelle de Jésus Christ qui justifie l'homme est un message d'une brûlante actualité pour un monde à la recherche de confiance et d'avenir. Martin Luther a découvert dans le message paulinien de la justification par pure grâce, par la foi, le cœur de la Bonne Nouvelle du salut. Dans les controverses qui ont suivi la "percée réformatrice", le concile de Trente a cherché, lui aussi, à redéfinir ce qu'est ce salut accordé par Dieu aux hommes en Jésus-Christ. Catholiques et luthériens ont et gardent des sensibilités différentes quant à la façon de comprendre, de célébrer, et de vivre la foi chrétienne. Mais il apparaît aujourd'hui qu'il ne faut plus y voir des "différences séparatrices".

C'est dans le don de son fils



Le cardinal Johannes Willebrands, à la Septième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, Budapest, 1984.

Photo Fédération luthérienne mondiale.

unique, Jésus-Christ, que Dieu fait aux hommes, que se réalise la justification. Acte gratuit de salut de la part du Créateur qui ainsi se révèle Père et sauveur des hommes, l'Incarnation signifie le parti-pris définitif que Dieu adopte en faveur de l'homme. Dès lors, l'homme se tient devant Dieu en toute confiance et non plus dans la crainte du jugement. Ainsi, la doctrine de la justification du pécheur, se révèle riche en conséquences dans la vie des baptisés. Tout chrétien peut se retrouver dans l'itinéraire spirituel et existentiel de l'apôtre Paul. Dans sa découverte du Ressuscité se révèle à lui le visage de Dieu qui rend juste. Paul se rend compte qu'il ne peut se sauver ni par ses seules forces ni par ses œuvres, aussi bonnes soient-elles. Il découvre - et avec lui, tout croyant - que Dieu sauve l'homme sans acception de ses mérites ou de sa dignité, mais seulement en vertu de sa promesse de salut, accomplie en Jésus-Christ.

C'est donc aux paroisses, aux prêtres et aux pasteurs, aux agents pastoraux qu'il revient de

faire écho à cette *Déclaration* qui s'achève sur une action de grâce que tous les catholiques et luthériens pourront faire leur : "Nous rendons grâce à Dieu pour ce pas décisif dans le dépassement de la séparation des Églises. Nous prions l'Esprit Saint de continuer à nous conduire vers cette unité qui est la volonté du Christ".

Luther et Trente : relecture d'une controverse

Les affirmations du concile de Trente - et d'une façon plus particulière les condamnations - sont habitées ainsi par une préoccupation qui va en sens inverse en quelque sorte de celles des Réformateurs : alors que ceux-ci présentent l'œuvre de la grâce de Dieu qui justifie de façon très radicale comme œuvre de Dieu, le concile de Trente entend souligner quant à lui que l'homme justifié devient *réellement* juste ; la puissance de la grâce de Dieu, qui est source de tout, ne se déploie pas dans le vide, mais fait naître l'homme à une existence réellement nouvelle. Ces deux manières différentes d'aborder la réflexion sur la justification par la grâce et de poser les accents se sont durcies dans le feu de la controverse, jusqu'à se cristalliser en un certain nombre de points d'opposition dont on pensait qu'ils marquaient les spécificités "distinctives" de la théologie catholique et de la théologie des Églises de la Réforme :

- les Réformateurs soulignent la corruption totale de la nature humaine ; Trente affirme qu'il demeure une liberté en l'homme ;
- Luther affirme que l'homme est entièrement passif à l'égard de la grâce de Dieu qui justifie ; Trente enseigne que l'homme "coopère"

à l'œuvre de la grâce ;

- tandis que chez les Réformateurs le processus de la justification est tout entier du côté de Dieu, Trente parle d'un renouvellement intérieur de l'homme :

- tandis que chez les Réformateurs les œuvres bonnes ne sont que les fruits de la grâce, Trente parle du caractère "méritoire" des œuvres de l'homme s'agissant de son salut.

C'est la relecture commune des écrits des Réformateurs et des textes du concile de Trente - mais aussi, et d'abord, la relecture commune de l'Écriture - qui a permis d'aborder ces textes, en particulier les "condamnations" qu'ils contiennent, sous un jour nouveau : non pas comme l'expression de positions frontalement opposées et à jamais irrconciliables, mais comme des documents habités par des soucis différents et ayant par conséquent des insistances différentes.

Le consensus "différencié"

La *Déclaration commune* n'est pas à proprement un "texte d'accord" qui consacrerait en quelque sorte un point d'arrivée. On n'y a pas cherché à réaliser une synthèse qui fusionnerait en quelque sorte les deux approches, catholique et luthérienne, de la doctrine de la justification, ni non plus à faire coïncider les formulations des uns et des autres point par point. Ce qui s'y exprime est ce qu'on peut appeler un *consensus différencié*, mettant les deux approches dans une relation de diversités non plus *séparatrices* mais *réconciliées*.

La *Déclaration* comporte ainsi deux niveaux d'affirmation :

D'une part, le niveau où est affirmé l'*accord* concernant le conte-

(1) Références du texte : *La Documentation Catholique*, n° 2168, 19 octobre 1997, pp. 875-885.

(2) Une édition du texte précédée d'une présentation théologique et pastorale est à paraître aux Éditions du Cerf, 1999. Elle est réalisée par un groupe de théologiens catholiques et luthériens.



**Approfondissement
de la foi
dans une communauté
de l'Église évangélique
luthérienne
suédoise.**

Photo Fédération
luthérienne mondiale/
Svenska Kyrkans/
Jim Elfström.

nu fondamental et substantiel de la doctrine de la justification. Cet accord se trouve exprimé dans les parties I et III du *Document* (message biblique; compréhension commune). Il s'exprime également, à chaque fois, dans les premiers paragraphes des sept sections qui reprennent les différents aspects de la doctrine (§§ 19, 22, 25, 28, 31, 34, 37, 40).

D'autre part, le niveau où sont formulées les *approches catholique et luthérienne*, avec les différences d'accent et de sensibilité qui leur sont propres, mais où l'on montre en même temps que ces différences ne mettent pas en cause l'accord concernant le contenu fondamental de la doctrine. C'est ainsi que dans la partie IV ("Le développement de la compréhension commune de la justification") on reprend, l'une après l'autre, ces différences qui se sont cristallisées et durcies dans la controverse, mais qui sont, en réalité, l'expression d'insistances différentes mais légitimes (cf. § 20 : "Lorsque les catholiques affirment..."; § 21 : "Dans la compréhension luthérienne..."; §§ 23 et 24; 26 et 27, etc.).

Toute cette quatrième partie est construite selon une démarche qui reprend la logique même d'un dialogue. Le consensus est donc désigné comme "différencié" dans la mesure où, sur le fondement de la foi commune en la justification de l'homme par le Christ par le moyen de la foi, les confessions catholique et luthérienne admettent qu'il subsiste

des différences que l'on peut noter sans que celles-ci n'entraînent ce qui unit.

L'ensemble de la *Déclaration* est ainsi mû par la conviction - nourrie par l'ensemble des dialogues auxquels il est fait référence (§§ 3 et 4) - que "les différences qui subsistent dans le langage, les formes théologiques et les accentuations particulières dans la compréhension de la justification [...] sont portées par le consensus dans les vérités fondamentales de la doctrine de la justification" (§ 40 ; cf. aussi § 14). Et c'est ainsi qu'on pourra affirmer également que les condamnations réciproques du XVI^e siècle n'atteignent plus la doctrine du partenaire (§ 41 ; cf. aussi § 5).

Il s'agit donc bien dans cette *Déclaration* d'un "pas décisif dans le dépassement de la séparation des Églises" (§ 44).

La structure du texte

La structure du texte traduit bien la manière dont les auteurs ont voulu manifester leur conviction commune. D'emblée, après un préambule, c'est l'Écriture que l'on ouvre ensemble et qu'on lit. Ce n'est qu'ensuite que l'on aborde la question de l'interprétation et les difficultés qu'elle a suscitées au cours de quatre cents ans de divisions et de controverses.

Dans le *préambule* (§§ 1-7) sont rappelées les étapes du processus pour aboutir à l'affirmation suivante : la déclaration commune a

pour intention de montrer que "désormais, sur la base de ce dialogue, les Églises luthériennes signataires et l'Église catholique romaine sont en mesure de défendre une compréhension commune de notre justification par la grâce de Dieu au moyen de la foi en Christ" (§ 5).

La *première partie* (§§ 8-12) constitue un regard commun sur l'Écriture. Puisque la séparation est venue d'interprétations divergentes de l'Écriture, l'unité ne peut venir que d'une lecture à nouveaux frais, convertie, des deux partenaires du dialogue. Lire *ensemble* l'Écriture, c'est déjà entrer dans le mouvement de l'unité. Les divisions qui ont marqué les Églises ne sauraient se justifier par une interprétation unilatérale de l'Écriture.

La *deuxième partie* (§§ 13) aborde la doctrine de la justification comme problème œcuménique. Les interprétations divergentes du message biblique de la justification ont été à l'origine de la division des Églises au XVI^e siècle. Le mouvement œcuménique permet de redéfinir les positions.

La *troisième partie* (§§ 14-18) vise à définir une compréhension commune de la justification. Il y a consensus dans les vérités fondamentales; et si différences il y a, celles-ci sont compatibles avec ce consensus. Cette foi commune s'enracine dans une théologie trinitaire (§ 15) et dans la conviction que tous les hommes sont appelés au salut (§ 16).

La *quatrième partie* (§§ 19-44), la plus longue, mais aussi la plus originale, s'attache à présenter les développements et les incidences confessionnelles de la compréhension commune de la justification. Rarement, des déclarations à visée consensuelle ont le courage d'évoquer, sans équivoque, mais aussi sans les dramatiser, les divergences de vue ou les différences de sensibilité qui demeurent. C'est pour cela que la plupart des para-

graphes sont structurés de la même manière. Au sujet d'un concept ou d'un aspect doctrinal, la *Déclaration* développe chaque fois le commentaire en trois temps : a. "Nous confessons ensemble que..."; b. "lorsque les catholiques affirment que..."; c. "dans la compréhension luthérienne...". Cela vaut pour les sept points de cette quatrième partie qui concernent le processus et les conséquences de la justification, et qui constituent des sujets d'une discussion qui peut se poursuivre sans que le consensus fondamental soit entamé :

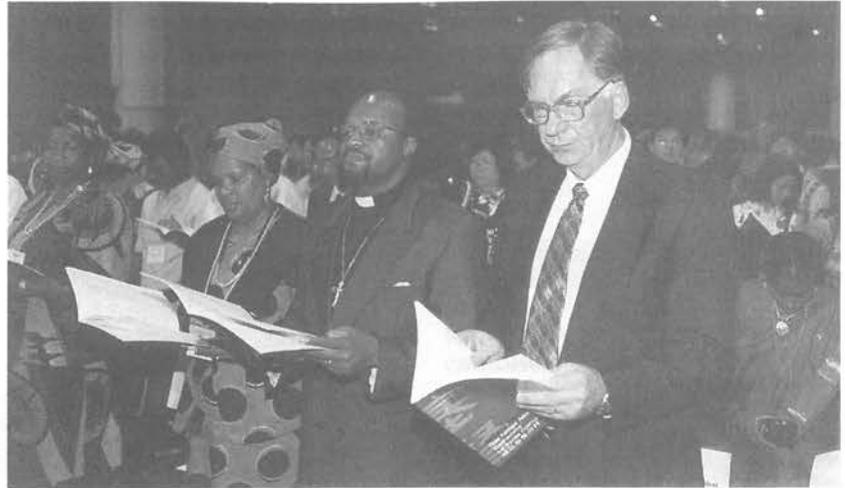
1. L'incapacité et le péché de la personne humaine face à la justification (§§ 19-21) ;
2. La justification pardonne les péchés et rend juste (§§ 22-24) ;
3. Justification par la grâce par le moyen de la foi (§§ 25-27) ;
4. L'être pécheur du justifié (§§ 28-30) ;
5. Loi et Évangile (§§ 31-33) ;
6. La certitude du salut (§ 34-36) ;
7. Les bonnes œuvres du justifié (§§ 37-39).

La *cinquième partie* (§§ 40-44), conclusive, souligne la signification et la portée du consensus ainsi obtenu. Les résultats sont importants :

- Les condamnations réciproques du XVI^e siècle, liées à la doctrine de la justification, sont levées de part et d'autre (§ 41), même si ce que ces condamnations évoquent conserve sa valeur d'avertissement dont il convient de tenir compte dans l'enseignement et la pratique (§ 42).

- La *Déclaration* constitue davantage un point de départ qu'un point d'arrivée. Il a fallu se mettre d'accord sur un *consensus fondamental* pour que puisse se poursuivre le dialogue sur les questions en suspens (§ 43).

- La *Déclaration* ouvre un avenir nouveau au dialogue luthérien : "Nous rendons grâce à Dieu pour ce pas décisif dans le dépassement de la séparation des Églises. Nous prions l'Esprit Saint de continuer à nous condui-



Célébration du 50^e anniversaire de la Fédération luthérienne mondiale durant la Neuvième Assemblée de la FLM, Hong Kong, juillet 1997. De g. à dr. : les Rev. Dr. G. Brakemeier, alors président de la FLM, I. Noko, secrét. général, Mme G. Noko, Mme Telewoda (Église luthérienne du Libéria).

Photo Fédération luthérienne mondiale/Peter Williams.

re vers cette unité visible qui est la volonté du Christ" (§ 44).

Avenir d'un texte

Le style, résolument simple et pédagogique, fait de la *Déclaration commune* un document accessible à tous les chrétiens pour lesquels l'œcuménisme n'est pas matière à option. Bien sûr, on pourrait pointer ici ce qui reste à faire, souligner les points de désaccord qui demeurent et que la *Déclaration* elle-même signale (§ 43). Mais ne faudrait-il pas, une fois pour toutes, apprendre à moins se lamenter de ce qui n'est pas encore qu'à se réjouir de ce qui est déjà ? Tel devrait être l'accueil réservé à la *Déclaration commune*. Il y va du salut de l'homme : telle est la conviction, chevillée au cœur de ceux et celles qui, depuis des décennies, souvent dans l'ombre, avec obstination et foi, s'engagent pour l'œcuménisme. C'est à nous de décider que ce texte demeure un accord de plus, voué, comme tant de textes du même type, aux mêmes affronts de l'indifférence, ou qu'il devienne parole de vie.

C'est un pas décisif qui vient d'être franchi.

Mais que ce texte reste dans les archives des seuls initiés, ou que telle ou telle instance ecclésiale, frileuse, seulement acquise à l'œcuménisme par stratégie ou conformisme, en fasse la rétention, et c'est le peuple de Dieu tout entier qui sera perdant. Or, la *Déclaration commune* sur la justification est un événement considérable. Certes, tout n'est pas encore joué ; tensions et questions subsistent. Mais les Églises luthériennes et l'Église catholique sont unies pour dire le "comment" et le "pourquoi" du salut.

C'est donc maintenant aux chrétiens, en paroisse, en équipes d'approfondissement, dans les groupes bibliques, en aumôneries, pour la réflexion théologique comme pour la méditation spirituelle, de s'approprier ce texte. Il peut parfois d'abord sembler difficile. Mais la conviction centrale anime tous les chrétiens de bonne volonté lorsqu'ils affirment qu'en Jésus-Christ Dieu nous a tout donné, gratuitement, pour que nous ayons la vie et que cette vie soit pour nous source de joie.

Michel DENEKEN,

Professeur à la Faculté

CONSÉQUENCES DE LA DÉCLARATION COMMUNE

Prof. André BIRMELE



Certains indications de la part de responsables catholiques, en ce printemps 1999, laissent entendre que l'Église catholique pourrait revenir sur sa première appréciation plutôt réservée du mois de juin 1998 et proposer aux luthériens, dont la Fédération mondiale a déjà approuvé le document, de signer la *Déclaration commune à propos de la justification* (DCJ) avant la fin de ce millénaire. S'il doit en être ainsi, une étape décisive aura été franchie dans l'histoire du mouvement œcuménique moderne.

Pourquoi insister non seulement sur ce texte et son contenu mais aussi sur la démarche qui se conclurait par cette signature commune ? Quelles en seraient les conséquences pour nos vies ecclésiales ? L'approbation de la DCJ inaugurerait une autre qualité de relation entre nos deux familles qui, malgré certains rapprochements récents, demeurent séparées. D'une relation d'exclusion mutuelle, nous passerions à un rapport d'Églises qui se déclarent portées par une même conviction commune, même si



Mgr Gunnar Weman, ancien archevêque luthérien d'Uppsala (à g.) et M. le card. Miloslav Vlk, archevêque catholique de Prague et Président du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe, au Centre œcuménique d'Ottmaring, 30 nov. 1998.

Photo Centro S. Chiara Audiovisivi/Marcello Casubolo.

bien des étapes demeurent sur le chemin de la pleine communion. On peut résumer la DCJ en une phrase : Nos Églises s'accordent pour affirmer que nous annonçons le même salut dans le même Christ.

Ceux qui attendent avec une certaine impatience des percées majeures sur le chemin d'une unité plus visible pourraient être déçus et noter qu'il n'y a là rien de bien nouveau. Cela fait un bon moment qu'ils sont convaincus que les deux familles annoncent le même salut dans le même Christ. Aucun théologien ne le contestera car voilà plus de trente ans que le dialogue doctrinal entre les deux familles avait constaté ce consensus (cf. Le rapport de Malte, in : *Face à l'unité*, 1986). Les dialogues internationaux ultérieurs l'ont maintes fois rappelé et ont construit leurs développements sur cette conviction. Le comité mixte catholique-protestant (luthériens et réformés) français l'a affirmé sans ambiguïté (cf. *Consensus œcuménique et différence fondamentale*, Paris, 1987). Par une signature, on parapherait donc simplement ce qui est

acquis de longue date.

Pareille interprétation serait cependant superficielle, car la percée opérée par la DCJ ne réside pas tant dans la constatation d'un consensus dans la compréhension du salut que dans la sanction ecclésiale de ce consensus. Dans les trente dernières années les responsables des Églises, les synodes luthériens et le magistère romain ne s'étaient jamais prononcés. Ils s'étaient même gardés de le faire. Ils condamnaient ainsi le dialogue doctrinal à courir le danger d'un *perpetuum mobile*, affirmant et réaffirmant un consensus sans conséquences ecclésiales réelles. Officiellement mandaté par les Églises, il risquait de tourner à vide, vu l'absence de réception officielle de ses conclusions. L'accent ne porte donc pas tant sur la seconde que sur la première partie de la phrase : Nos Églises s'accordent pour affirmer que nous annonçons le même salut dans le même Christ.

La DCJ le dit sans ambages : elle n'est pas un nouveau texte présentant des convictions doctrinales qui feraient somme avec les conclusions précédentes. "Le



Le Comité permanent pour les Questions œcuméniques de la Fédération luthérienne mondiale au cours d'une de ses rencontres, juin 1998.

Photo Fédération luthérienne mondiale/E. Trexler.

temps est mûr pour un bilan et une récapitulation des résultats des dialogues à propos de la justification, de telle manière que nos Églises soient informées avec précision et concision des conclusions de ce dialogue et qu'elles soient en mesure de prendre position de manière autorisée" (DCJ 5).

La question aujourd'hui posée est la suivante : le consensus sur le salut, affirmé de longue date tant par le travail œcuménique local que par le dialogue théologique, sera-t-il officiellement constaté par les instances magistérielles des Églises ? Passerons-nous d'un consensus de théologiens à un consensus d'Églises ? L'enjeu ecclésial est de taille et les hésitations, tant catholiques que luthériennes, ne peuvent être comprises que sur cet arrière-fond-là.

Trois aspects permettent de mieux cerner cet enjeu.

1. Une évolution des identités ecclésiales

Du côté luthérien, l'approbation de la DCJ par les synodes des Églises nationales puis par la Fédération luthérienne mondiale ne s'est pas faite sans mal. Elle a été précédée d'une contestation virulente de la part de certains

théologiens allemands. Ceux-ci s'efforçaient de démontrer qu'il n'y a pas consensus entre luthériens et catholiques à propos du salut. Ils démontrèrent, dans une somme impressionnante de publications, que des nuances subsistent entre les deux familles. Ce faisant, ils ne faisaient que reprendre les conclusions de la DCJ qui n'affirme à aucun moment que les options des uns et des autres seraient identiques. Bien au contraire, la DCJ propose une compréhension différenciée du consensus. Une compréhension fondamentalement commune (DCJ 14 à 17) est traduite dans les deux familles par des options particulières différentes mais ces "développements qui demeurent différents ne sont plus capables de provoquer des condamnations doctrinales" (DCJ 5 cf. DCJ 40). Cette approche n'est pas nouvelle en protestantisme. Elle sous-tend toutes les déclarations de communion ecclésiale de ces dernières années entre luthériens, réformés, anglicans et méthodistes. Ces accords n'ont jamais prétendu proposer des approches en tous points identiques mais des développements qui, en demeurant légitimement différents, ne justifient plus les condamnations doctrinales. De ce fait, ils permettent la recon-

naissance mutuelle de l'autre Église comme expression pleine et légitime de l'unique Église du Christ et l'entrée dans une nouvelle qualité de relation, celle de la communion ecclésiale. À la surprise générale, certains théologiens luthériens allemands n'étaient pas disposés à reprendre ce raisonnement à propos de l'Église catholique. À leurs yeux, seule la reprise par le catholicisme de l'enseignement typiquement luthérien permettrait de parler d'un consensus. Il est évident que cette attitude traduisait une démarche confessionnaliste et une peur identitaire. Le point majeur qui avait provoqué la rupture du XVI^e siècle étant à présent le lieu d'un consensus, l'identité même des Églises issues de la Réforme était, pour ces théologiens, remise en cause. Ils ne furent néanmoins pas logiques jusqu'au bout car, tout en niant le consensus, aucun d'entre eux ne plaidait pour le maintien des condamnations de l'histoire. De ce fait, les synodes des Églises luthériennes outrepassèrent cet avis et approuvèrent la DCJ.

En catholicisme, les enjeux ne sont pas moindres. La DCJ est certes prudente, et indique dans sa note 9 que le terme "Église" est employé dans le sens de l'auto-compréhension de chaque partenaire, c'est-à-dire, en langage moins diplomatique, que l'approbation de la DCJ ne signifie pas reconnaissance ecclésiale mutuelle. Il n'en demeure pas moins que le fait de signer un texte de ce type, avec un partenaire dont on n'a pour le moment jamais reconnu la légitimité ecclésiale, aurait des conséquences ecclésiales majeures. En d'autres termes, tout en maintenant l'option classique qui consiste à ne pas considérer une famille issue de la Réforme comme étant véritablement Église du Christ, le catholicisme dirait officiellement de cette dernière qu'elle proclame et vit le

salut en Jésus-Christ. Même si cette attitude n'est pas nécessairement contradictoire, elle est surprenante et probablement difficile à défendre à longue échéance. L'approbation de la DCJ reviendrait *de facto* à reconnaître le luthéranisme, donc à relativiser sa propre option ecclésiologique et par là ses propres structures comme étant la voie unique du salut. Ce serait là une évolution majeure de l'identité catholique romaine dans sa relation aux autres familles chrétiennes au sein de la chrétienté occidentale. Il est probable que ce sont bien ces conséquences qui ont provoqué les réserves de la première réponse catholique. Cette dernière constate, comme certains théologiens luthériens allemands, "qu'on ne peut pas encore parler d'un consensus de nature à éliminer toute différence, entre catholiques et luthériens, dans la compréhension de la justification". L'idée même du consensus différencié est là aussi contestée. À la différence du luthéranisme, le catholicisme a, certes, toujours connu en son sein une certaine diversité dans la compréhension du salut mais celle-ci allait de pair avec une acceptation d'une ecclésiologie et d'une structure ecclésiale admise par tous. En invitant les théologiens à continuer le dialogue dans un esprit fraternel, Rome temporise, et évite ainsi toute relativisation et toute remise en cause de son option ecclésiologique qui considère l'Église, liée à l'évêque de Rome, comme étant la seule expression pleine et vérifiable de l'Église du Christ.

Les tergiversations de ces derniers mois ne portent pas sur quelques détails. Elles ne concernent pas non plus la compréhension de la justification elle-même. L'enjeu ecclésial est de taille. Si, dans les semaines à venir, les deux familles peuvent s'accorder et proposer une signature commune de la DCJ, celle-ci sanctionnera une évolution ecclésiale majeure.

2. Un dialogue sur une base nouvelle

Dans son paragraphe 43, la DCJ énumère les questions ecclésiologiques qui demeurent ouvertes et qui exigent un complément de dialogue : du lien entre Écriture Sainte et enseignement de l'Église à l'éthique, en passant par la compréhension de l'Église, à l'exercice de l'autorité en son sein, les ministères et les sacrements. Cette liste peut provoquer le tournis, voire désespérer certains. Presque tout serait donc à faire ou à refaire ! Pour impressionnante qu'elle soit, cette liste ne saurait surprendre car, dans tous ces domaines, des pas considérables ont été faits, même si dans ce domaine on ne peut pas encore parler d'un consensus différencié suffisant qui permette les percées décisives (cf. les conclusions des dialogues sur ces questions dans *Face à l'unité*, op. cit.). L'approbation commune de la DCJ et la nouvelle qualité de la relation entre les deux familles modifieraient fondamentalement les données et la physionomie du dialogue. Pour l'heure, ces dialogues sur des thèmes plus ecclésiologiques ne pouvaient se fonder sur une base commune admise par les deux partenaires. Si elle est acceptée, la DCJ sera cette base commune qui ne sera pas seulement un point de départ admis par les théologiens mais bien un consensus ecclésialement sanctionné. Tout ce qui, jusqu'à ce jour, relevait partiellement de l'hypothèse serait à présent porté par un consensus fondamental auquel les uns et les autres pourraient se référer.

Ainsi, le dialogue sur l'eucharistie ("Le repas du Seigneur", in *Face à l'unité*), n'a pas attendu la signature de la DCJ pour proposer dans toute sa première partie un "témoignage commun", fondant l'eucharistie sur le salut en Christ seul. Aucune Église ne s'est cependant prononcée quant à ces passages significatifs qui

montrent une large convergence entre les deux familles à propos du repas du Seigneur. L'approbation de la DCJ donnerait indirectement toute son autorité à ces affirmations qui apparaîtraient comme étant un témoignage effectivement commun. De ce fait, les questions qui demeurent ouvertes - la seconde partie de ce document - auront un autre statut, car elles seront vues en rapport avec un consensus qui simplifiera considérablement le dialogue à propos des divergences qui demeurent séparatrices. La même réflexion vaut pour le dialogue sur les ministères ("Le ministère dans l'Église", in : *Face à l'unité*), dont toute la première partie sur l'agir salvifique de Dieu qui fonde le ministère de l'Église obtiendra une autre qualité par l'approbation commune de la DCJ. On pourrait multiplier les exemples. Loin de nous renvoyer à la case départ, le paragraphe 43 de la DCJ propose logiquement une relecture des conclusions des dialogues qui ont été menés jusqu'à ce jour. Certains points seront à reprendre et à préciser, car l'accord dans la compréhension du salut permet à présent certaines précisions qui permettront au travail effectué dans les trente dernières années de porter tous ses fruits.

3. La réalité des différences

La recherche de l'unité ne saurait occulter les différences. Un des mérites de la DCJ aura été de les avoir mises en évidence. L'élaboration des divers aspects de la compréhension du salut, et l'étude minutieuse des sept points traditionnellement controversés entre les deux familles, montrent que les approches catholiques et luthériennes reposent sur deux anthropologies différentes. La catholique met l'accent sur l'évolution au sein de



**Communion à l'église
évangélique luthérienne
d'Ekibastus, Kazakhstan.**

Photo FLM/Église
évangélique luthérienne
de la Fédération russe.

l'être humain. Elle est de type plus substantialiste ou sapientiale, et proche des accents thomistes qui décrivent les étapes de l'évolution de l'individu sur le chemin du salut. La luthérienne est plus relationnelle et ne saurait définir la personne autrement que dans sa relation à Christ. Cette différence historique a aujourd'hui perdu son caractère séparateur et la DCJ s'efforce de le montrer point par point. La DCJ ne cherche pas à harmoniser ces anthropologies mais démontre que ces deux approches - qui existent d'ailleurs aujourd'hui dans chacune des deux familles - ne sont pas exclusives mais compatibles au sein de l'Église une. Il n'y a pas lieu de s'offusquer d'une différence, bien au contraire. La diversité fait partie de l'Église du Christ, à condition qu'elle soit portée par une base commune qui, de différence séparatrice, la transforme en différence légitime.

La même DCJ met cependant en évidence une différence qui devra faire l'objet d'un dialogue exi-

geant dans les années à venir. Elle porte sur le rôle de la compréhension du salut pour l'ensemble de la foi chrétienne et de la vie ecclésiale (DCJ 18). Pour les luthériens, la compréhension du salut est la conviction fondamentale qui détermine toute doctrine et toute pratique des Églises. Sans nier cette fonction spécifique, les catholiques "se savent redevables de plusieurs critères". À la différence des luthériens qui définiront par exemple les sacrements ou les ministères en référence directe au seul message du salut, les catholiques feront intervenir, à côté de ce message essentiel, la tradition ou les structures ecclésiales. Ils considèrent l'approche luthérienne comme réductrice par rapport à l'ensemble du mystère de la foi, les luthériens voyant pour leur part intervenir dans le catholicisme des données auxquelles ils ne sauraient conférer pareille autorité. Cette problématique n'est pas nouvelle mais la DCJ en a montré toute la difficulté. Une fois de plus, l'enjeu ne réside pas dans le

fait même qu'il y ait différence mais dans l'appréciation de cette dernière. Est-elle ou non séparatrice ? Nous rejoignons ici la question de l'évolution des identités, mentionnée ci-dessus. Les luthériens peuvent-ils accepter qu'une autre tradition ait une autre "hiérarchie des vérités", les catholiques qu'au sein de l'Église une du Christ, qui dépasse toute identité particulière, leur identité ne soit pas exclusive mais ouverte à des approches ecclésiales différentes ? La question, qui n'a certes pas été occultée par les dialogues passés, devra être reprise et être prioritaire lors de travaux futurs. Elle demeure pour le moment ouverte.

Conclusion

Il est bien trop tôt pour tirer toutes les conséquences d'une éventuelle signature commune de la DCJ. Nous voulions, dans ces quelques lignes, indiquer quelques enjeux majeurs. Ajoutons en conclusion que cette démarche des catholiques et des seuls luthériens peut sembler singulière en Europe occidentale où, à la différence des autres continents, luthériens et réformés vivent en pleine communion. L'approbation de la DCJ ne séparera les luthériens ni des réformés ni des anglicans. Il s'agit au contraire d'un premier pas décisif dans le dialogue entre la famille catholique romaine et une famille chrétienne occidentale qui n'est pas en communion avec Rome. Si une décision réciproque doit conduire à une sanction magistérielle positive de part et d'autre, ce pas ne sera que le précurseur qui ouvrira la voie à une nouvelle qualité de relation entre l'Église catholique et toutes les Églises issues de la Réforme.

André BIRMELE,

Professeur à la
Faculté de Théologie protestante
de l'Université de Strasbourg.

Le pape Jean-Paul II en Roumanie

La visite du pape Jean-Paul II au patriarche orthodoxe Téoctist et aux chrétiens de Roumanie, du 7 au 9 mai 1999, a été un moment historique dont la portée se dévoilera au long des années à venir. Elle aura un impact aussi bien sur l'évolution des relations entre les Églises orthodoxe et catholique dans le monde que sur les relations internes entre les Églises de Roumanie qui ont connu naguère de fortes tensions héritées du récent passé.

La chaleur des diverses rencontres, la qualité profondément fraternelle de l'accueil, une certaine connivence de ces deux patriarches par l'âge autant que par la fonction marqueront à jamais l'histoire. C'était vraiment "la première fois que la Divine et Sainte Liturgie était célébrée en présence de l'Évêque de Rome", comme l'a déclaré le patriarche Téoctist.

Le Pape a tenu aussi à rencontrer les communautés gréco-catholique et latine, et s'est exprimé en toute liberté devant elles. Nous donnons ici quelques passages des discours échangés et des déclarations qui ont ponctué cette mémorable rencontre.

Rencontre avec le Patriarche orthodoxe et les membres du Saint-Synode

Dans l'après-midi du samedi 8 mai 1999, le pape Jean-Paul II s'est rendu au Palais patriarcal de Bucarest pour rencontrer Sa Béatitude Téoctist et les membres du Saint-Synode. Au cours de la rencontre, à laquelle étaient présents les trente-cinq membres du Saint-Synode, ainsi que de nombreuses personnalités du monde politique, social et culturel de Roumanie, le Pape et le Patriarche ont prononcé chacun un discours.

Voici quelques extraits du discours de Jean-Paul II :

(...) Béatitude, je suis venu ici en pèlerin pour dire combien l'Église catholique tout entière vous est proche par l'affection, dans l'effort des Évêques, du clergé et des fidèles de l'Église orthodoxe roumaine, au moment où un millénaire se termine et où un autre se profile à l'horizon. Je vous suis proche, et c'est avec estime et admiration que je vous soutiens dans le programme de renouveau ecclésial que le Saint-Synode a entrepris dans des

domaines aussi essentiels que la formation théologique et catéchétique, pour faire épanouir à nouveau l'âme chrétienne qui ne fait qu'un avec votre histoire. Dans cette œuvre de renouveau bénie de Dieu, sachez, Béatitude, que les catholiques sont aux côtés de leurs frères orthodoxes, par la prière et par leur disponibilité pour toute collaboration utile. L'unique Évangile attend d'être annoncé par tous ensemble, dans l'amour et dans l'estime réciproque (...).

Béatitude, tous les deux, dans notre histoire personnelle, nous avons vu les chaînes et fait l'expérience de l'oppression d'une idéologie qui voulait extirper de l'âme de nos peuples la foi dans le Christ-Seigneur. Mais les portes de l'enfer n'ont pas prévalu contre l'Église, Épouse de l'Agneau (...).

Après tant d'années de violence, de répression de la liberté, l'Église peut verser sur les blessures de l'homme le baume de la grâce et le guérir au nom du Christ en disant, comme Pierre au boiteux : "De l'or ou de l'argent, je n'en ai pas; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ, le Nazôréen, marche!" (Ac 3,6). L'Église ne se lasse pas d'exhorter, de supplier les hommes et les femmes de notre temps de se mettre debout, de reprendre leur marche vers le Père, de se laisser réconcilier avec Dieu.

Telle est la première charité que l'humanité attend de nous : l'annonce évangélique et la renaissance dans les sacrements, qui se prolongent dans le service des frères.

Béatitude, je suis venu contempler le Visage du Christ gravé dans votre Église; je suis venu vénérer ce Visage souffrant, gage pour vous d'une espérance nouvelle. Votre Église, consciente d'avoir "trouvé le Messie", s'efforce d'amener ses fils et tous les hommes qui cherchent Dieu d'un cœur sincère à le rencontrer; elle le fait par la célébration solennelle de la divine Liturgie et l'action pastorale quotidienne. Cet engagement coïncide avec votre tradition, si riche de figures qui ont su unir une profonde vie dans le Christ avec un généreux service des nécessiteux; un engagement passionné dans l'étude avec un inlassable souci pastoral.

Je voudrais rappeler seulement ici le saint moine et évêque Callinicos de Tchernique, si proche du cœur des fidèles de Bucarest (...).

Je suis heureux que, concrètement, il ait



Jean-Paul II et le patriarche orthodoxe Téoctist, au cours du voyage du Pape en Roumanie, 7-9 mai 1999.

Photo L'Osservatore romano.

été possible d'instaurer ici, en Roumanie, un dialogue fraternel sur les problèmes qui nous divisent encore. L'Église grecque-catholique de Roumanie a subi ces dernières décennies une violente répression, ses droits ont été bafoués et violés. Ses fils ont beaucoup souffert, certains jusqu'au témoignage suprême du sang. La fin de la persécution a rendu la liberté mais le problème des structures ecclésiales attend encore sa solution définitive. Que le dialogue soit la voie pour guérir les blessures encore ouvertes et pour résoudre les difficultés qui subsistent toujours! La victoire de la charité sera un exemple non seulement pour les Églises, mais pour toute la société.

Je prie Dieu, Père des miséricordes et source de la paix, pour que l'amour, reçu et donné, soit le signe par lequel les chrétiens sont reconnus comme fidèles à leur Seigneur (...).

Le moment n'est-il pas venu maintenant de reprendre résolument la recherche théologique, soutenue par la prière et par la sympathie de tous les fidèles, orthodoxes et catholiques?

Dieu sait si notre monde, et aussi notre Europe que nous espérons libérée de luttes fratricides, ont besoin d'un témoignage d'amour fraternel, qui l'emporte sur la haine et les querelles et qui ouvre les cœurs à la réconciliation!

Où sont nos Églises quand le dialogue se tait et que les armes font entendre leur langage de mort?

Comment éduquer nos fidèles à la logique

des béatitudes, si différente de la façon de raisonner des puissants de ce monde ?

Béatitude, chers Frères dans l'épiscopat, redonnons une unité visible à l'Église ou alors ce monde sera privé d'un témoignage que seuls les disciples du Fils de Dieu, mort et ressuscité par amour, peuvent lui offrir pour l'amener à s'ouvrir à la foi (cf. Jn 17,21) (...).

Votre terre de Roumanie, entre la *latinitas* et Byzance, peut devenir terre de rencontre et de communion. Elle est traversée par le Danube majestueux, qui baigne des régions de l'Orient et de l'Occident : que la Roumanie sache, comme ce fleuve, tisser des relations d'entente et de communion entre peuples divers, contribuant ainsi à affermir en Europe et dans le monde la civilisation de l'amour !

Béatitude, chers Pères du Saint-Synode, peu de jours nous séparent désormais du début du troisième millénaire de l'ère chrétienne. Les hommes ont les yeux fixés sur nous, dans l'attente.

Ils tendent l'oreille pour entendre de nous, de notre vie plus encore que de nos paroles, l'annonce antique : "Nous avons trouvé le Messie". Ils veulent voir si nous sommes capables nous aussi, de laisser les filets de notre orgueil et de nos peurs pour "annoncer l'année de grâce du Seigneur" (...).

Merci d'avoir voulu être la première Église orthodoxe à inviter dans son pays le Pape de Rome; merci de m'avoir donné la joie de cette rencontre fraternelle; merci pour le don de ce pèlerinage, qui m'a permis de raffermir ma foi au contact de la foi de fervents frères dans le Christ !

"Venez, marchons ensemble dans la lumière du Seigneur!" À Lui soit la gloire pour les siècles des siècles! Amen.

Merci. Une visite qui est inoubliable, Roumanie. On a passé ici le seuil de l'espérance. Merci. Que Dieu nous bénisse, tous.

Hommage du patriarche orthodoxe Téoctist, président la Divine liturgie byzantine à laquelle le Pape a assisté, le dimanche 9 mai

Très chers fidèles, Monsieur le Président de la Roumanie, bien-aimés frères et sœurs dans le Seigneur, nous nous trouvons en ce lieu destiné à la construction de la nouvelle cathédrale patriarcale, dont l'une des premières contributions à l'édification est celle du pape Jean-Paul II. Pour nous, fils de l'Église ancestrale et pour



Rencontre de Jean-Paul II avec le patriarche orthodoxe Téoctist et les membres du Saint-Synode, le samedi 8 mai 1999.

Photo L'Osservatore romano.

tous nos autres frères, il s'agit d'un jour très important, dont le contenu ne pourra être correctement évalué qu'à l'avenir. Dans la lumière de la Pâque de la Résurrection, vous, très chers fidèles et chers hôtes, ainsi que tous ceux qui nous regardent, vous participez à un moment qui restera inscrit dans nos âmes à tous, dans le cœur de tous les Roumains et de tous ceux qui croient dans le Christ.

Que demeure toujours dans votre cœur ce que nous avons de plus saint : la Divine et Sainte Liturgie, célébrée pour la première fois en présence de l'Évêque de Rome! Rappelons-nous, et transmettons à nos héritiers le fait que cette image d'aujourd'hui n'appartient pas seulement à nous qui sommes ici, mais qu'elle appartient à tous les croyants, à nos saints prédécesseurs, aux martyrs des deux Églises. Ils intercèdent pour nous aux côtés de la Très Sainte Trinité, ils nous guident avec la Sainte Vierge sur le chemin vers le Royaume de Dieu, vers l'unité pour laquelle nous avons prié le Seigneur Jésus-Christ (...).

Votre Sainteté, nous vivons les derniers moments de notre rencontre, à l'ombre de l'ancienne résidence patriarcale. L'Église orthodoxe roumaine, le Président de la République, les représentants de l'État, le peuple ici présent, les malades dans les hôpitaux, vous remercient à travers ma personne pour nous avoir donné cette joie de fortifier ensemble notre foi et

notre rapprochement.

Dans votre Encyclique *Orientale lumen*, que nous apprécions tant, vous avez très bien traité, au sens littéraire et théologique, de la beauté de l'orthodoxie. Nous demandons qu'elle soit mise à la disposition du Christ pour favoriser le rapprochement des deux Églises.

Car malheureusement, aujourd'hui encore, en ces moments de joie, nous avons vécu la triste expérience de ne pas participer ensemble à la consécration du même calice. Nous vous demandons de prier sans cesse sur la tombe de saint Pierre, pour ce peuple et pour ces prêtres.

Nous vous remercions également car nous avons pu, d'ici, de la résidence du Patriarche roumain, adresser une parole à nos frères orthodoxes et catholiques, ainsi que d'autres confessions, qui se trouvent en Yougoslavie.

Cette prière à Dieu représente une tranquillité et une paix pour nous-mêmes, mais surtout pour ceux qui se trouvent à l'heure actuelle sous les bombes. Prions Dieu, afin qu'il bénisse notre œuvre (...).

Votre Sainteté, en souvenir de cette visite - a dit le Patriarche en remettant au Saint-Père une icône, représentant l'apôtre André, et un calice -, nous vous prions de recevoir ce témoignage de foi, de notre fidélité et de notre affection pour l'Église du Christ-Messie, l'icône du saint Apôtre André, qui nous a faits chrétiens latins, de source orientale.

Votre Sainteté, recevez ce calice, avec l'espérance, un jour, de pouvoir y communier ensemble.

Homélie du Pape présidant la divine liturgie avec l'Église gréco-catholique, le samedi 8 mai

(...) Bien-aimés frères, vos chaînes, les chaînes de votre peuple sont la gloire, la fierté de l'Église : la vérité vous a rendus libres ! L'on a tenté de faire taire votre liberté, de l'étouffer, mais sans succès. Vous êtes restés intérieurement libres, bien qu'enchaînés, libres même dans les pleurs et les privations ; libres, même si vos communautés étaient violées et persécutées (...).

Aujourd'hui, je suis ici pour vous rendre hommage à vous, fils de l'Église grecque-catholique, qui témoignez depuis trois siècles, à travers des sacrifices parfois inouïs, de votre foi dans l'unité. Je viens à vous pour exprimer la reconnaissance de l'Église catholique et pas seulement la sienne : à toute l'écoumène chrétienne, à tous les hommes de bonne volonté, vous avez offert le témoignage de vérité qui rend libres (...).

Au cours de votre histoire, diverses âmes du christianisme - l'âme latine, constantinopolitaine et slave - se sont unies au génie original de votre peuple. Cet héritage religieux précieux a été préservé par vos communautés orientales, avec vos frères de l'Église orthodoxe roumaine.

Vos pères voulurent rétablir l'union visible avec l'Église de Rome. Dans la *Clausula unionis*, ils affirmèrent entre autres : "Nous, soussignés, sommes unis avec toute notre tradition : que les rites ecclésiastiques, la Divine Liturgie, les jeûnes, et notre Calendrier demeurent intacts". Trois cents ans se sont écoulés depuis cette union : je considère comme providentiel et important que les célébrations du troisième centenaire coïncident avec le grand Jubilé de l'An 2000.

Cette union portait en elle l'écho de siècles d'histoire et de culture du peuple roumain. Cette union apportait précisément à cette histoire et à cette culture une contribution très importante, comme le montre l'école créée précisément à Blaj, qu'Eminescu lui-même qualifia non par hasard de "petite Rome". Votre engagement, très chers frères et sœurs de l'Église grecque-catholique, est celui de la fidélité à votre histoire et tradition. Des figures telles que Théophile



Jean-Paul II préside la Divine liturgie byzantine de saint Jean Chrysostome, en la cathédrale Saint-Joseph de Bucarest, le samedi 8 mai 1999.

Photo L'Osservatore romano.

Szeremi et Anghel Atanase Popa, qui ont défendu avec ardeur leur identité culturelle face à quiconque tentait d'y porter atteinte, montrent la façon dont le catholicisme et la culture nationale peuvent non seulement coexister, mais se féconder mutuellement, s'ouvrant également à une universalité qui étend les horizons et qui favorise le dépassement des fermetures et des replis sur soi (...).

Un devoir passionnant vous attend : raviver l'espérance dans le cœur des fidèles de votre Église qui renaît. Réservez un espace et de l'attention aux laïcs, et en particulier aux jeunes, qui sont l'avenir de l'Église : enseignez-leur à rencontrer le Christ dans la prière liturgique, restituée dans toute sa beauté et solennité après les contraintes de la clandestinité (...); à se préparer à l'engagement professionnel en tant que chrétiens, pour animer la société civile dans l'honnêteté et dans la solidarité; à ne pas se méfier de la politique, mais à y être présents avec cet esprit de service, dont elle a particulièrement besoin.

Œuvrez pour une qualification de l'enseignement théologique, en sachant bien que les futurs prêtres sont les guides qui introduiront les communautés dans le nouveau millénaire. Unissez vos efforts, donnez une qualification aux enseignants et aux éducateurs, en les enracinant en même temps dans votre identité particulière et dans le

souffle universel de l'Église. Prenez soin de la vie religieuse et œuvrez pour la renaissance du monachisme, si étroitement lié à l'essence même des Églises orientales (...). Pour les chrétiens, ces jours sont ceux du pardon et de la réconciliation. Sans ce témoignage, le monde ne croira pas : comment pouvons-nous parler de façon crédible de Dieu qui est Amour, si l'opposition ne connaît pas de trêve ? Guérissez les blessures du passé par l'amour. Que la souffrance commune n'engendre pas de séparation, mais suscite le miracle de la réconciliation. N'est-ce pas là le prodige que le monde attend des croyants ? Vous aussi, chers frères et sœurs, vous êtes appelés à offrir votre précieuse contribution au dialogue œcuménique dans la vérité et la charité, selon les indications du concile Vatican II et du Magistère de l'Église.

Devant les membres de la Conférence épiscopale roumaine, Jean-Paul II évoque la question de la restitution des biens et l'engagement œcuménique

(...) La restitution des biens est une question qui réapparaît souvent, surtout pour l'Église catholique de rite byzantin-roumain, encore privée des nombreux lieux de culte dont elle disposait avant sa suppression. Certes, la justice exige que ce qui a été enlevé soit restitué, dans la mesure du

possible. Je sais que les hiérarques ne demandent pas la restitution simultanée de tous les biens confisqués, mais voudraient retrouver ceux qui servent le plus pour les fonctions liturgiques : les cathédrales, les églises décanales, etc.

À cet égard, j'ai suivi avec un grand intérêt les travaux de la Commission mixte entre l'Église orthodoxe roumaine et l'Église grecque-catholique qui concerne les questions mentionnées. Il ne fait aucun doute qu'en dépit des difficultés, cette Commission a eu un rôle positif. Je forme les vœux les plus sincères pour que les deux parties s'engagent à continuer de traiter la question dans le dialogue sincère et respectueux, et j'espère que ma visite pourra apporter une contribution ultérieure à ce cheminement de dialogue fraternel dans la vérité et dans la charité.

Ce dialogue s'inscrit également dans le cadre plus vaste de l'engagement œcuménique, auquel l'Église tout entière est appelée.

Paroles du Patriarche orthodoxe au Saint-Père lors de la cérémonie de congé à l'aéroport

(...) Emportez avec vous, en retournant au Vatican, l'image de Byzance latine de la Roumanie, avec son passé et ses espérances. Vous avez contemplé profondément et avec foi, comme vous savez bien le faire, la Roumanie : l'unique pays qui porte dans son nom celui de Rome (...).

Vous avez certainement remarqué notre inquiétude à tous, pour ce qui a lieu dans cette partie du monde, en particulier dans la proche Yougoslavie, où des hommes innocents du Kosovo sont en train de devenir des réfugiés sans patrie, un peuple soumis à ta tragédie de la guerre.

Vous avez observé que, chez nous, les blessures ne sont pas guéries et les frustrations n'ont pas encore complètement disparu. La Roumanie souffre les douleurs de l'enfantement au début d'une nouvelle étape de son histoire. Il s'agit d'un chemin difficile dont nous faisons chaque jour l'expérience, mais les Roumains ont fait l'expérience de la crucifixion de Jésus sur le Golgotha tout comme ils ont vu la lumière de la Résurrection, qui a permis de vaincre les diverses difficultés (...).

Nous avons tous vécu, en ces jours, la joie de la rencontre avec le chef de l'Église catholique et nous, "hiérarques", prêtres et fidèles de l'Église orthodoxe, sommes



Cérémonie de départ de Jean-Paul II, à l'aéroport de Bucarest, dimanche 9 mai 1999.

Photo L'Osservatore romano.

convaincus que la rencontre entre nos Églises s'est réalisée par la volonté de Dieu.

Votre Sainteté, nous vous avons reçu avec chaleur et avec amour. Nous croyons avec modestie que cela représente un signal important au cours d'une période caractérisée par la froideur du dialogue œcuménique au niveau mondial.

Les conflits ont souvent la foi pour raison : mais en ces jours, nous avons raffermi la conviction que, même si nous sommes encore divisés, nous tendons avec fermeté vers l'unité (...).

Rapprochons-nous du jour où nous pourrions célébrer ensemble le sacrifice eucharistique.

Votre Sainteté, Dieu bénisse Votre chemin vers Rome, dans l'espoir que vous conserviez le même souvenir que nous : une rencontre fraternelle au nom du même Seigneur Jésus-Christ, chef invisible de l'Église.

Nous vous accompagnons de notre amour et de nos prières.

Le métropolite Daniel, évêque de Iasi, revient sur cette visite^(*)

"Je crois que la hiérarchie et les fidèles orthodoxes ont pu se rendre compte que cette visite a été une visite équilibrée. Il n'y

a pas eu de déclaration d'abandon de l'orthodoxie, ni de promesses exagérées, ni d'engagements controversés. C'est pourquoi j'estime que la plupart des Églises orthodoxes-sœurs vont comprendre qu'il s'est agi d'une visite d'amitié et de paix, en un temps secoué par les conflits. Peut-être vont-elles aussi se rendre compte qu'il est nécessaire de respecter le point de vue des catholiques qui vivent ici, une communauté minoritaire mais très bien organisée. On l'a vu à l'occasion de ce voyage. Beaucoup sont venus de province.

Après cette visite du Pape, nous devons tous faire un effort. Elle a été une vraie bénédiction de Dieu, pas simplement un coup de théâtre!

Le fait que le Pape ait invité notre Patriarche nous impose toute une préparation. Il faut que cette visite soit, elle aussi, une visite fraternelle et pacifique, et non une visite entravée par un ensemble de problèmes non résolus. En même temps, il ne faut pas être trop idéaliste. Il y a entre nos Églises des siècles de séparation, des décennies de suspensions et de malentendus. On ne peut pas les effacer en quelques heures. Mais il faut s'y préparer.

(*) extraits de l'interview réalisée par Laure Hinckel, *Pèlerin Magazine*, n°6077, 21 mai 1999.

Nous aurons notre prochaine session de dialogue le 10 juin. Ensemble, avec Lucian, le métropolitain gréco-catholique, nous allons rappeler les principaux appels du Pape et de notre Patriarche. Il nous faudra ensuite parler et échanger avec les responsables des différentes communautés. Il ne s'agit pas vraiment d'un programme, mais bien d'un nouvel état d'esprit."

"Nous avons dépassé le seuil de l'espérance"

Le Père Aldo Giordano, Secrétaire du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe, était à Bucarest et rapporte ses impressions que nous transmettons ici avec son autorisation.

Il rappelle d'abord les craintes orthodoxes qui ont accompagné la préparation de ce voyage : prosélytisme catholique, réactions négatives de Moscou, les limites précises (rien en dehors de Bucarest, pas de rencontre avec les jeunes, pas de messe en plein air avec les gréco-catholiques). Puis, dans un bref retour en arrière, il souligne que ces jours mémorables ont été préparés par nombre de personnalités et d'événements qui ont rendu possible cette rencontre, et il poursuit :

Je soulignerais personnellement deux chefs-d'œuvre de l'unité que j'ai vus se réaliser.

Le premier est la rencontre du samedi après-midi 8 mai, au patriarcat orthodoxe, en présence de tous les responsables de l'Église orthodoxe et du gouvernement. Après l'intervention du patriarche Teoctist, le Saint-Père a fait un discours qui a paru extraordinaire : tout le monde a perçu qu'à ce moment, le Pape se donnait tout entier et conduisait chacun vers une dimension nouvelle, en Dieu : "Je suis venu en pèlerin de l'amour... J'ai recherché l'unité de toutes mes forces, et je continuerai à me dépenser jusqu'à ce qu'elle soit le souci principal de toutes les Églises... Rendons à l'Église son unité visible" (cf. supra).

Quand il a eu achevé son discours, toute l'assistance s'est levée pour applaudir longuement. Et le Pape a conclu la rencontre en disant : "cette rencontre est inoubliable et "nous avons dépassé les seuils de l'espérance"

Le charisme et la personnalité du Pape ont conquis les cœurs. À l'aéroport déjà,

lorsque l'avion blanc du Pape est apparu dans le ciel, une vague d'émotion a parcouru la foule, comme si un miracle, impensable voici seulement quelques années, commençait à se produire. Jean-Paul II s'est alors présenté dans la faiblesse : dès sa sortie de l'avion, le président Constantinescu l'a pris par la main et emmené jusqu'au podium, face à la garde d'honneur. Cette scène s'est souvent répétée durant le séjour de Jean-Paul II à Bucarest. C'est précisément à travers cette "faiblesse" que resplendit son message d'unité. À travers sa propre personne, le Pape exprime que la primauté de Pierre est un service et non un "pouvoir".

Au moment où l'avion est reparti pour Rome, une femme orthodoxe, présente avec sa famille, disait : "Je sens que c'est le père qui s'en va".

Le deuxième miracle de l'unité s'est produit durant la célébration de la messe du Pape, devant une énorme foule, en présence du Patriarche et des membres du Saint-Synode orthodoxe. Lorsque le Pape est arrivé, il y a eu une joyeuse agitation de foulards et, de partout, on entendait scander vigoureusement : "vive le Pape". Cette salutation a souvent été répétée par la foule durant la célébration, et nous éprouvions un certain malaise en songeant à la présence du Patriarche et de l'Église orthodoxe. Mais ce fut d'un seul coup la surprise : dans la foule, le "vive le Pape" s'est transformé en un appel vibrant : "tous unis !" Des centaines de milliers de personnes à l'unisson criaient : "tous unis !" Nous avons perçu l'action de Dieu ; le Pape a immédiatement repris cet appel et a publiquement invité le patriarche Teoctist à se rendre à Rome, pour un autre pas vers l'unité.

Deux haies de personnes saluaient le Pape tout au long des nombreux kilomètres conduisant à l'aéroport. Le soleil était déjà bas lorsque nous nous sommes tous retrouvés autour du Pape, catholiques et orthodoxes, pour un dernier au revoir, dans une atmosphère très fraternelle. Le Pape était visiblement heureux. L'avion est reparti, et bien des gens avaient les larmes aux yeux. J'ai parlé à quelques métropolitains orthodoxes. L'un d'eux m'a dit : "La présence du Pape a été une grande grâce pour nous et la Roumanie, mais à présent c'est à nous d'en être dignes".

Et le métropolitain Daniel de Iasi, personnalité très importante, m'a dit : "Nous sommes très heureux, et ce voyage est un des fruits du Rassemblement œcuménique européen de Graz".

Aldo GIORDANO,

Secrétaire du Conseil
des Conférences épiscopales d'Europe.

Traduction de l'italien,
Marie-Cécile Dassonneville.

Synode des Églises évangéliques libres

Réunies à Paris, au siège de l'Armée du Salut, du 13 au 16 mai 1999, les Églises évangéliques libres ont célébré les 150 ans de leur fondation.

Spécificité des Églises libres

Au début du XIX^e siècle, le protestantisme était devenu formaliste, ce qu'accroissait encore son caractère officiel depuis que Bonaparte avait imposé le Concordat, en 1802. Les protestants avaient désormais une place dans la nation, mais leur organisation traditionnelle avait été bouleversée par la suppression de la paroisse et des synodes, et par la transformation des pasteurs en fonctionnaires.

Un renouveau doctrinal et spirituel, dénommé "le Réveil", réaffirme alors les grandes vérités évangéliques mises en lumière par la Réforme : divinité du Christ, inspiration des Écritures, salut par la foi en l'œuvre rédemptrice du Christ... Il insiste



Synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France, 1999.

sur un point particulier : la nécessité d'une foi personnelle. Bien adapté à l'époque, il redonne vie au protestantisme ; mais il suscite aussi des oppositions en son sein. Le réveil du protestantisme va, en définitive, le faire éclater. Entre 1820 et 1848 apparaissent, à côté des luthériens et des réformés, des communautés indépendantes qui se veulent des Églises de professants, et vivent en marge du Concordat.

Les années 1848-1849

Dans le bouillonnement qui suit la révolution de 1848, une Assemblée générale du Protestantisme réformé se réunit pour discuter des modifications à demander au Concordat. L'essentiel du débat porte sur la nécessité d'une base doctrinale pour l'Église réformée. Seuls quelques-uns, dont Frédéric Monod, pasteur à Paris, croient que l'Église doit confesser sa foi même si l'unité doit en pâtir. L'Assemblée refusant de trancher, ils démissionnent et appellent ceux qui croient que l'Église doit confesser clairement sa foi à les rejoindre.

Une petite minorité seulement ayant suivi Frédéric Monod, il fait appel aux Églises indépendantes pour renforcer les rangs. Mais ceux qui le rejoignent ont des exigences quant à l'organisation de l'Église et au principe de la profession personnelle de foi.

Une réalité nouvelle naît de la confluence des courants : l'Union des Églises évangéliques de France, dont le synode constituant s'achève le 1er septembre 1849.

Depuis lors

L'union est restée de dimension modeste, malgré une progression régulière jusque vers 1900. Elle a toujours milité pour l'union évangélique (c'est elle qui lança l'idée de la Fédération protestante dont le premier président fut libriste), mais le mouvement unitaire qui, à partir de 1930, visait à regrouper toutes les Églises protestantes en une seule Église réformée, provoqua sa rupture. Le principe de l'Église de professants ne semblant pas assuré dans la nouvelle Église, et l'attachement aux doctrines évangéliques n'étant pas partagé par tous, une majorité d'Églises refusa la fusion.

En septembre 1938, près de la moitié des Églises et plus de la moitié des membres libristes rejoignirent la nouvelle Église réformée de France, et l'union périclita. Mais, depuis les années 60, le mouvement s'est inversé.

L'Union se retrouve sur le plan mondial avec les autres Églises libres au sein de la Fédération internationale des Églises libres. En France, elle fait partie de la Fédération protestante de France et de l'Association des Églises de professants qui rassemble des Églises proches les unes des autres, même si leurs origines historiques sont très diverses. L'Union collabore étroitement avec la Fédération des Églises évangéliques baptistes, et forme avec elle une Confédération.

Principes

Conformément à leur origine, les Églises de l'Union se veulent :

Églises évangéliques : elles veulent confesser une doctrine soumise à l'autorité souveraine de l'Écriture sainte ; **Églises de professants** : les Églises de l'Union admettent comme membres ceux qui professent personnellement la foi qu'elles-mêmes confessent ; **Églises distinctes du monde** : cette précision qui, à l'origine, visait d'abord l'indépendance vis-à-vis de l'État, implique plus largement la volonté de se soumettre sans partage à Jésus-Christ. L'ambition des Églises de l'Union est de manifester dans le monde la seigneurie du Christ sur son Église. ■

ARCIC II

Déclaration commune : "Le Don de l'Autorité"^(*)

Sous ce titre inhabituel et qui en donne le ton, la Commission internationale anglicane-romaine catholique (ARCIC II), vient de publier un texte très attendu, qui fait suite aux travaux précédents déjà publiés depuis 1981 (Rapport Final) ; ils sont cités dans la préface, et le nouveau texte s'appuie sur eux.

Cette déclaration se présente sous forme d'une profonde réflexion sur le thème de l'autorité dans l'Église : celle-ci est perçue comme un don de Dieu qui aide sa Communauté Église à vivre et à déployer la richesse de la Révélation.

L'autorité est située dans une dialectique tout à fait positive et dynamique du OUI de Dieu à l'humanité ; ce OUI suscite en réponse l'acceptation joyeuse, l'AMEN du peuple des croyants (2 Co 1,19-20). C'est autour de ce OUI et de cet AMEN, traités en leitmotiv, que s'articule avec bonheur tout le texte. Cette déclaration est, d'un bout à l'autre, tonique et parsemée d'heureuses formulations. Elle est rédigée dans un style alerte, accessible et dense. On est frappé par une sorte de limpidité de l'expression pour traiter d'un thème pourtant difficile. La Déclaration est portée par un souffle où l'on croit ressentir la joie des rédacteurs d'avoir pu trouver un accord aussi profond.

Elle traite de manière heureuse la question de la Tradition en relation avec l'apostolici-

(*) Cf. La Documentation catholique, n°2204, 16 mai 1999.

Retraite œcuménique selon les Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola

Chez les Sœurs Diaconesses de Reuilly, à Versailles,
du 23 au 31 octobre 1999.

Ouverte à toutes les confessions chrétiennes.

Maximum : 30 personnes.

Retraite donnée par

le P. Édouard Gueydan, s.j.,

et une équipe d'animation interconfessionnelle.

Cadre de silence et de recueillement

Informations :

Secrétariat de la retraite œcuménique

Communauté des Diaconesses

10, rue Porte-de-Buc - 78000 VERSAILLES

© 01 39 24 18 80 - fax 01 39 50 46 60

té de l'Église (§ 18) et situe l'Écriture à sa place normative dans le cadre de cette Tradition (§ 19) : celle-ci est présentée comme un acte de fidélité autant que de liberté (§ 24) ; elle est transmise une fois pour toutes aux Apôtres, mais doit être reçue de manière nouvelle selon les situations. Elle est confiée à la responsabilité de tout le peuple de Dieu, évêques, clergé et laïcs (§ 28).

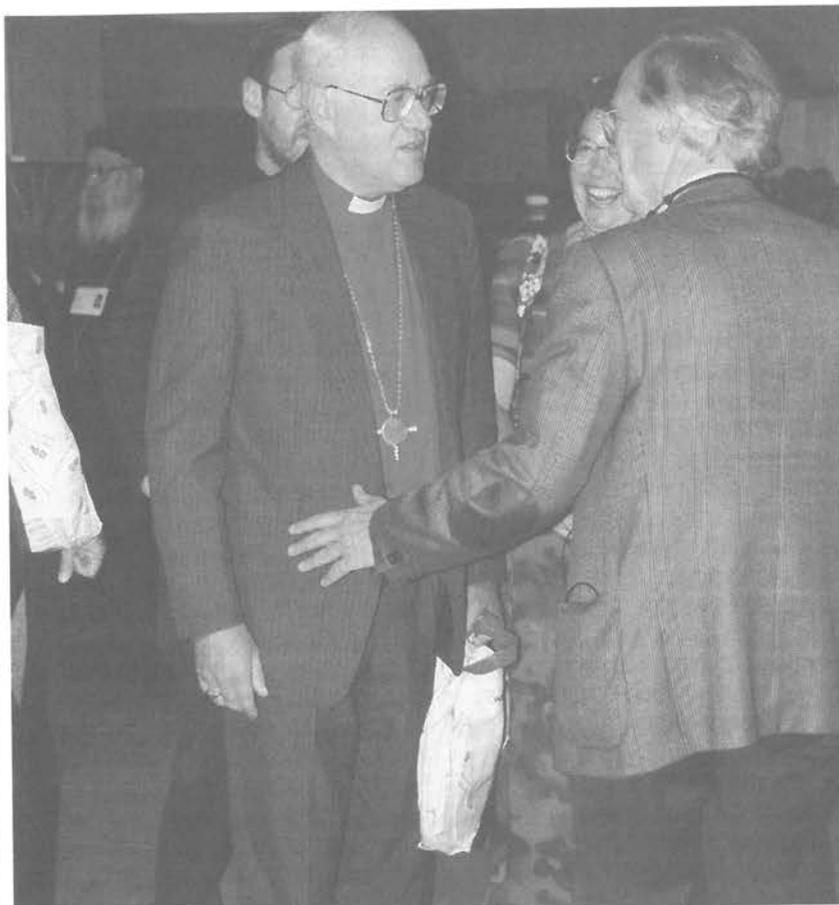
Quant à l'autorité, essentiellement l'épiskopè, exercée dans l'Église, elle est d'emblée référée à la mission de proclamer l'Évangile pour le bien de ceux qui l'ignorent (§ 32). Elle ne saurait s'exercer sans complémentarité avec le *sensus fidelium*, ce qui postule un exercice synodal de l'autorité (§§ 34-40).

L'autorité doctrinale, assumée par l'épiskopè, et sa réception par le peuple des fidèles permettent à l'Église de persévérer dans la fidélité à la vérité du Christ. Ainsi l'Église peut-elle enseigner de manière infaillible, et cet enseignement servir l'indéfectibilité de l'Église (§§ 41-44).

Le texte aborde en finale la dimension primatiale de l'exercice de l'autorité dont diverses formes existent dans les deux Églises (§ 45) ; il souligne, en référence aux travaux antérieurs, le besoin d'une épiskopè au plan universel (§ 46) et évoque sa transmission selon l'histoire du ministère primatial de l'évêque de Rome.

Le § 47, après avoir rappelé que le ministère spécifique de l'évêque de Rome a provoqué des difficultés et des malentendus entre les Églises, déclare que : *"Toute définition solennelle prononcée sur la chaire de Pierre, dans l'Église de Pierre et de Paul, ne peut pourtant qu'exprimer la foi de l'Église. Toute définition de ce genre est prononcée du sein du collège de ceux qui exercent l'épiskopè, et non pas du dehors de ce collège. Un tel enseignement faisant autorité est une forme particulière d'exercice de la vocation et de la responsabilité du corps des évêques d'enseigner et d'affirmer la foi. Quand la foi est articulée de cette manière (prononcée du sein du collège de tous les évêques), l'Évêque de Rome proclame la foi des Églises locales. C'est ainsi l'enseignement parfaitement sûr de l'Église entière qui est à l'œuvre dans le jugement du primat universel..."*

C'est cette foi, la foi de tous les baptisés en communion, et cette foi seulement, que chaque évêque exprime avec le corps des évêques en Concile. C'est



Mgr George Carey, archevêque de Cantorbéry, lors de la huitième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, Harare, décembre 1998.

Photo Christian Forster.

cette foi que l'Évêque de Rome, en certaines circonstances, a le devoir de discerner et de rendre explicite. Cette forme d'enseignement qui fait autorité n'a pas une garantie plus grande de l'Esprit que n'en ont les définitions solennelles des conciles œcuméniques. La réception de la primauté de l'Évêque de Rome implique la reconnaissance de ce ministère spécifique du primat universel. Nous croyons que c'est un don à recevoir par toutes les Églises".

Ce passage montre de manière significative jusqu'où la Commission a permis de conduire l'accord. L'exercice de l'autorité au nom du Christ n'évacue pas la faiblesse humaine (§ 48) et doit respecter la liberté de conscience (§ 49).

En terminant, la Commission soumet son travail aux autorités des deux Églises avec la conviction que, si cette déclaration est reçue et appliquée, "cette question cessera d'être une cause de rupture

permanente de communion entre nos deux Églises" (§ 51).

Les points de progrès sont énumérés au § 52, l'évolution de chaque Église sur ce terrain est esquissée aux §§ 53-55, tandis que des questions sont posées aux anglicans (§ 56) et aux catholiques (§ 57).

Les trois derniers paragraphes (§§ 60-62) suggèrent que la profondeur de l'accord est suffisante pour que la forme de primauté universelle définie dans ce document puisse être proposée et reçue dans nos deux Églises, avant même qu'elles soient parvenues à la pleine communion, et qu'elles en indiquent l'intérêt et le rayonnement possibles.

On peut penser que ce document fera date et il faut souhaiter que les Églises concernées se prononcent dans un délai raisonnable sur les suites qu'elles voudront lui donner.

Christian FORSTER

**JALONS SUR
LA ROUTE
DE L'UNITÉ
JANVIER-MARS 1999**

Jérôme CORNÉLIS

**Le calendrier du Jubilé
et l'œcuménisme**

La lettre "Préparations œcuméniques pour l'an 2000", de NN.SS. Werner et Fortino, respectivement président et vice-président de la Commission œcuménique du Comité central du Grand Jubilé, a été présentée dans *Unité des Chrétiens*, n°109 (janvier 1998). La même Commission attire l'attention sur les "Aspects œcuméniques" du calendrier jubilaire, et rappelle cette phrase de Jean-Paul II, dans *Tertio Millennio adveniente*, reprise en préface du calendrier : "Du point de vue œcuménique (...), l'an 2000 sera une année très importante pour porter ensemble notre regard vers le Christ, le seul Seigneur, pour s'engager à devenir un en Lui, suivant sa prière au Père."

Citons les aspects œcuméniques du calendrier que relève la Commission :

"(...) 1. Ouverture de la Porte sainte et Semaine de prière pour l'Unité des chrétiens

Le premier événement œcuménique indiqué par le calendrier est la "Semaine de prière pour l'Unité des Chrétiens". Il est prévu qu'[elle] soit, en l'an 2000, célébrée avec une plus grande intensité dans les basiliques et églises de Rome (...). Le début de l'année jubilaire sera symbolisé par l'ouverture de la Porte sainte, la nuit de Noël, à Saint-Pierre (...). À la basilique Saint-Paul, l'ouverture aura lieu le 18 janvier, pour coïncider avec le début de la Semaine de prière. Ce ren-

voi au début du Jubilé pour une célébration commune indique la volonté de donner à toute la célébration du Jubilé une dimension œcuménique...

2. Commémoration œcuménique des "Nouveaux Martyrs"

Le troisième dimanche de Pâques, est prévue une commémoration des nombreux chrétiens (catholiques, orthodoxes, anglicans et protestants) qui ont rendu un témoignage fidèle au Christ, dans les persécutions, au cours de ce siècle, dans les différents continents...

3. Une rencontre pan-chrétienne

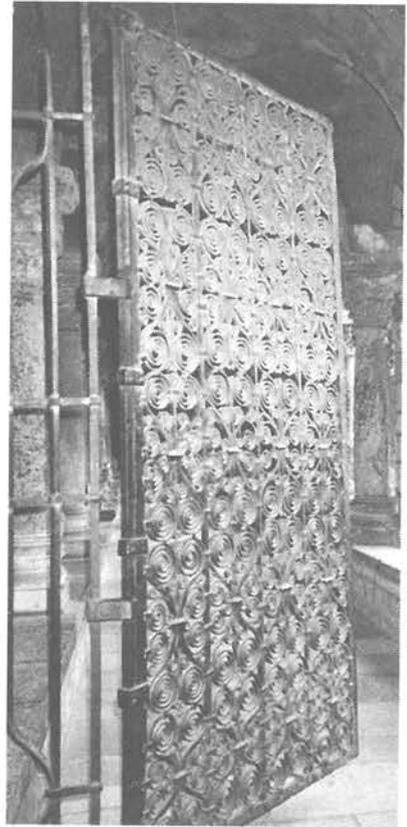
La "préface" du calendrier [indique] la possibilité d'une rencontre pan-chrétienne (...). À l'aube du troisième millénaire, les chrétiens pourraient, face au monde (...), s'engager pour une recherche plus intense de la pleine unité (...). Un tel événement est possible et souhaitable mais, du fait qu'il est commun, doit être décidé et réalisé ensemble, avec les Églises et Communautés ecclésiales intéressées.

4. Dimension œcuménique de chaque célébration

(...) Le Jubilé de l'an 2000 revêt intrinsèquement une densité œcuménique. Il s'agit de rappeler l'incarnation du Verbe de Dieu "qui pour nous les hommes et pour notre salut" s'est fait homme et est mort sur la croix... C'est une profession de foi commune à tous les chrétiens. Même une toute petite célébration dans un village perdu (...) possède sa dimension œcuménique propre... Le calendrier romain se préoccupe que chaque célébration - même celles auxquelles ne participent que des catholiques - comporte une attention envers les autres chrétiens...

5. Dans les Églises locales

(...) La célébration du Jubilé dans les Églises locales est une composante essentielle du Jubilé de l'an 2000 (...). L'adaptation aux diverses situations est indispensable... La prière pour l'unité, la commémoration de témoins



Clôture de l'église Notre-Dame du Puy.

Photo M.C.

locaux, la rencontre de toutes les Églises et de toutes les Communautés existant en un lieu donné, sont des perspectives réellement fécondes pour une parfaite célébration commune locale.

Observation finale

Pour réaliser les aspects œcuméniques du Jubilé, les Églises se contacteront et préciseront les possibilités et modalités concrètes des manifestations communes ainsi que des invitations réciproques. À l'occasion de la fête de la Transfiguration de Notre Seigneur (6 août 2000), le Patriarche de Constantinople a proposé que toutes les Communautés chrétiennes (...) célèbrent une veillée de prière (...). Selon les circonstances, il peut y avoir des veillées entre les fidèles d'une seule Église ou de diverses Églises... Toutes ont pour objectif d'exprimer la foi et l'appel révélés dans l'épisode de la Trans-

figuration (...). Le calendrier romain du Jubilé a retenu cette proposition et prévoit une veillée entre le 5 et le 6 août (...). La célébration du Jubilé devrait être pour l'œcuménisme une occasion de rendre grâce à Dieu, de nous réjouir d'une meilleure communion retrouvée et de nous engager à réaliser la pleine communion que le Seigneur désire pour ses disciples."



Janvier 1999

ROME

Souhait d'aide internationale, à Bethléem, pour l'an 2000

Début janvier, Radio-Vatican a souhaité une aide internationale pour renforcer les infrastructures d'accueil à Bethléem, en rappelant la résolution des Nations-Unies votée à l'unanimité en ce sens, en novembre 1998. On attend pour l'an 2000 plus de deux millions de pèlerins.



Vue de Bethléem.

Photo Documentation privée.



Une partie de la délégation orthodoxe à l'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, Harare, décembre 1998.

Photo D.R.

NAGPUR (INDE)

Le Conseil des Églises défend la minorité chrétienne

Le 4 janvier, le Conseil national des Églises de l'Inde a condamné les actes de violence commis contre des églises et des chrétiens, durant la période de Noël, dans l'État du Gujarat, et demandé au gouvernement de protéger la minorité chrétienne. Environ 2,3% des Indiens sont chrétiens mais, dans la région où se sont

produits les incidents, on en compte 15%.

(Cf. ENI, n°1, 20 janvier 1999, pp. 2-3)

PARIS

Mise au point : COE et Église orthodoxe russe

Suite aux allégations de certains médias selon lesquelles l'Église orthodoxe russe se serait retirée du Conseil œcuménique des Églises, cette Église a publié une mise au point : "L'Église orthodoxe russe n'a procédé ni à la suspension de sa qualité de membre du Conseil œcuménique des Églises, ni à son retrait de l'organisation. Lors de la réunion du Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe, tenue les 28 et 29 décembre à Moscou, les participants ont entendu le rapport des délégués de l'EOR sur la Huitième Assemblée du COE [qui] contenait des détails sur la décision de l'Assemblée de créer une commission spéciale chargée d'étudier les préoccupations des orthodoxes concernant le COE et leur participation au Conseil. Le Saint-Synode a décidé que, d'ici la publication des conclusions de



Membres d'une chorale sud-africaine, à l'Assemblée d'Harare.

Photo Christian Forster.

cette commission spéciale, l'Église orthodoxe russe ne participerait plus activement au travail du COE. Concrètement, cela signifie que les représentants de l'Église orthodoxe russe, élus aux comités exécutif et central du COE, assisteront aux sessions mais qu'ils ne participeront pas activement aux débats ni aux votes. Le Saint-Synode a également décidé que l'Église prendrait part pleinement aux travaux de la commission spéciale."

(Cf. BIP, n°1468, 15-31 janvier 1999, pp. 11-12)

BRUXELLES

Témoignage de l'archimandrite Athénagoras Peckstadt sur Harare

Le journal belge *De Standaard* a publié, le 15 janvier, un témoignage de l'archimandrite Athénagoras Peckstadt, recteur de la paroisse de Bruges, l'un des seize représentants du patriarche

œcuménique Bartholomée à l'Assemblée d'Harare. Il estime impossible de laisser se ramener le débat au sein du COE à la question de l'ordination des femmes et de l'acceptation des prêtres homosexuels, et ajoute : "À Harare, on a discuté, entre autres, d'une Église nigérienne où certains desservants sont polygames. De telles choses ne peuvent être acceptées (...). D'autres Églises africaines se sont aussi élevées contre de telles pratiques. Il n'est que trop simpliste d'estampiller les Églises orthodoxes du cachet de conservatisme et d'ainsi leur faire endosser toutes les fautes. Du fait du très grand nombre d'Églises protestantes au sein du Conseil œcuménique des Églises, les Églises orthodoxes étaient numériquement en état d'infériorité (...). C'est la raison pour laquelle nous exigeons, au sein du Comité central du Conseil œcuménique, une représentativité accrue." Il conclut : "En tant que chrétiens, nous n'avons d'autre choix que d'être œcuméniques..."

CHAMONIX

Décès du théologien protestant Oscar Cullmann

De nombreux hommages ont été rendus à Oscar Cullmann, décédé le 16 janvier. Jean-Paul II a souhaité que "sa foi inébranlable et son engagement théologique et œcuménique durant ce siècle [restent] pour tous les chrétiens un chemin à poursuivre" et estimé que, par "sa participation active au concile Vatican II, [il] permit un renouveau du dialogue œcuménique et des relations fraternelles entre communautés chrétiennes."

(Cf. Unité des Chrétiens, n°114, avril 1999, p. 31; La Croix, 21 janvier 1999; ENI, n°2, 3 février 1999, p. 20. Voir aussi à propos des derniers ouvrages d'Oscar Cullmann, Unité des Chrétiens, n°88, p. 36 et n°104, p. 33)



Un baptême dans l'Église évangélique luthérienne suédoise.

Photo Fédération luthérienne mondiale.

PARIS

Émission télévisée sur l'Église luthérienne suédoise et le dialogue catholique-luthérien

À l'occasion de la Semaine de prière pour l'Unité des Chrétiens, l'émission "Le Jour du Seigneur" a consacré son magazine du 17 janvier à l'Église évangélique luthérienne suédoise et au dialogue catholique-luthérien. De même superficiel que la France, la Suède compte environ neuf millions d'habitants. Les luthériens sont majoritaires (165.000 Suédois seulement sont catholiques). Le 1^{er} janvier 2000, après un demi-millénaire, l'Église évangélique luthérienne ne devrait plus être religion officielle.

ATHÈNES ET GRÈCE

Semaine de prière pour l'Unité des Chrétiens

Le P. Augustin Roussos, assomptionniste, informe du déroulement local de la Semaine de prière pour l'Unité des Chrétiens. À l'île de Tinos (4.000 catholiques), Mgr Printezis, évêque catholique, a adressé une catéchèse aux jeunes sur la nécessité de prier pour l'Unité. À Syros (7.000 catholiques), une célébration de la parole a

eu lieu en présence de l'évêque, Mgr Papamanolis. À Salonique, une prière œcuménique a été organisée le 23 janvier : catholiques, orthodoxes, anglicans et évangéliques l'ont assurée ensemble, avec des lectures en grec, arménien, anglais, français et même turc. Un professeur de l'Université de Salonique a prononcé l'homélie. On notait la présence de M. Doïkos Damien, président de la Société d'Études œcuméniques et d'Information orthodoxe. La célébration a été suivie d'un bref exposé sur l'Assemblée du Conseil œcuménique d'Harare. À Athènes, le 24 janvier, la Fraternité d'œcuménisme spirituel a organisé, comme chaque année, une célébration avec ses amis orthodoxes et catholiques, puis une projection sur les icônes byzantines de la Vierge. Le livret œcuménique de prière 1999 a été distribué dans toutes les paroisses catholiques du pays.

MEXICO

Exhortation apostolique post-synodale et œcuménisme

Jean-Paul II a signé l'exhortation *Ecclesia in America*, au Mexique,



Vie quotidienne au Mexique.

D.R.



L'équipe du Jour du Seigneur devant le "Mural de la Paix", en Irlande.

Photo D.R.

le 22 janvier. Celle-ci évoque notamment les exigences de l'œcuménisme dans le continent américain : "On suggère en premier lieu "que les chrétiens catholiques, pasteurs et fidèles, promeuvent la rencontre des chrétiens des diverses confessions, dans la collaboration, au nom de l'Évangile, pour répondre au cri des pauvres par la promotion de la justice, la prière commune pour l'unité, et la participation à la Parole de Dieu et à l'expérience de la foi"... Il faut aussi favoriser (...) les réunions de personnes expertes des diverses Églises et communautés ecclésiales pour faciliter le dialogue œcuménique. L'œcuménisme doit faire l'objet de réflexions et de communications d'expériences entre les diverses conférences épiscopales catholiques du continent..."

(Cf. L'Osservatore romano en langue française (ORLF), supplément au n°4, 26 janvier 1999, p. X)

MANOHARPUR (INDE)

Réactions aux attaques antichrétiennes

Le 23 janvier, le meurtre d'un missionnaire protestant australien, brûlé vif dans sa voiture avec ses

deux fils, a ouvert une crise en Inde, le gouvernement étant accusé de laxisme à l'égard des extrémistes hindous, responsables des attaques contre les chrétiens.

(Cf. La Croix, 28 janvier 1999, p. 9 et ENI, n°2, 3 février 1999, pp. 7-8)

PARIS

Émission "Agapè" sur l'effort de réconciliation en Irlande du Nord

Le 24 janvier, pour la Semaine de prière pour l'Unité, "Agapè" (émission commune à "Présence protestante" et au "Jour du Seigneur") a présenté un documentaire sur l'actualité du processus de paix en Irlande du Nord, suivi d'une célébration œcuménique depuis le centre Corrymeela pour la Réconciliation, à Ballycastle.

STRASBOURG

Rencontre des directions des Églises catholique et protestantes d'Alsace et de Moselle

Les directions des diocèses catholiques et des Églises protes-

tantes d'Alsace et de Moselle (ECAAL et ERAL) ont tenu leur rencontre annuelle, le 25 janvier. Mgr Doré l'a dédiée à la mémoire d'Oscar Cullmann. La rencontre portait sur la situation des aumôneries hospitalières de la région et le projet de rencontre œcuménique transfrontalière, le lundi de Pentecôte 2000.

(Cf. BIP, n°1469, 1-15 février 1999, p. 5)

TEGUCIGALPA (HONDURAS)

Églises chrétiennes et militants pour la remise des dettes

Une centaine de participants de dix-sept pays d'Amérique latine (responsables d'Églises et militants politiques) se sont retrouvés, le 25 janvier, pour débattre des moyens d'annuler une part de la dette extérieure de l'Amérique latine, au début du nouveau millénaire. "La dette n'est pas un problème de plus; c'est le problème", a constaté Mgr Rodriguez, prési-



Roumanie : l'église du monastère de Putna, fondé par Étienne le Grand.

Photo La Procure/Terre entière.

dent de la Conférence épiscopale d'Amérique latine. Des responsables d'Églises d'autres régions du monde ont apporté leur soutien à la demande. Qualifiant la dette extérieure de "péché structurel", l'archevêque anglican du Cap, Mgr Ndungane, a rappelé qu'elle avait "laissé la plupart des gouvernements d'Afrique et d'Amérique latine endettés vis-à-vis de leurs anciens maîtres coloniaux". La conférence, qui devait avoir lieu en novembre 1998 et avait été reportée en raison du cyclone Mitch, s'est tenue non loin des quartiers détruits par l'ouragan.

(Cf. ENI, n°2, 3 février 1999, pp. 2-4)



Février 1999

DAVOS (SUISSE)

Discours du patriarche Bartholomée sur la mondialisation

Dans un discours aux participants du Forum économique mondial, le 2 février, le Patriarche œcuménique a déclaré que le pouvoir et l'argent devaient être mis au service de l'humanité. Approuvant certains aspects de la coopération internationale, il a mis en garde contre une mondialisation qui "dévore" d'autres aspects de la culture et entraîne pour l'humanité "l'affaiblissement de son pouvoir de création et des principes fondamentaux de coexistence et de survie". Il ajoutait : "L'Église orthodoxe a développé l'idée de l'œcuménicité spirituelle, une forme de mondialisation qui proclame que tous les êtres humains

(...) doivent être unis par les liens de l'amour, de la fraternité et de la coopération..."

(Cf. ENI, n°3, 17 février 1999, pp. 6-7)

ROUMANIE

Projet de voyage de Jean-Paul II

Le 3 février, ENI annonçait que l'Église orthodoxe (87% des citoyens roumains) avait provisoirement accepté un projet de pèlerinage de Jean-Paul II dans le pays. Cette proposition coïncide avec les efforts déployés en Roumanie pour régler la question des biens d'Église, confisqués sous le régime communiste aux grecs-catholiques et remis surtout aux orthodoxes.

(Cf. ENI, n°3, 17 février 1999, pp. 12-13)

ÉTATS-UNIS

Neuf Églises progressent vers l'œcuménisme

D'après un communiqué du 4 février, à l'issue de trente-neuf ans de dialogue, les représentants de neuf Églises et communions des USA, représentant dix-sept millions de membres, ont approuvé la création, d'ici l'an 2000, d'une nouvelle association œcuménique. Elle ne se veut pas une "super" Église protestante mais reposera sur une reconnaissance mutuelle du baptême et, par la suite, du ministère.

(Cf. ENI, n°3, 17 février 1999, pp. 9-10)

PARIS

Assemblée des évêques orthodoxes de France

Cette Assemblée, qui compte neuf évêques, s'est réunie le 4 février sous la présidence du métropolitain Jérémie. Dans une



Les étudiantes du séminaire théologique d'Agapia, en Roumanie.

Photo Christian Forster.

interview, Mgr Jérémie répondait notamment aux questions sur la nomination, en France, d'un métropolitain du "patriarcat de Kiev" : "En érigeant de lui-même un dit "patriarcat de Kiev", l'ex-métropolitain Philarète, déjà destitué, a été de plus excommunié par le patriarcat de Moscou dont il dépendait. Aucune Église orthodoxe de par le monde ne le reconnaît. En conséquence, les ordinations ou les nominations auxquelles il peut procéder, les communautés qu'il peut créer ou recevoir, en Ukraine comme ailleurs, n'ont pas d'existence canonique. Avec mes frères de l'Assemblée des évêques orthodoxes, nous ne faisons que suivre, ici, la position de l'Orthodoxie universelle que nous représentons légitimement. Notre souci de l'unité orthodoxe demeure inséparable de notre souci de vérité à l'égard de l'opinion. (...)".*

À propos de l'Estonie, où une partie des orthodoxes voulait sortir de la juridiction de Moscou pour retrouver celle de Constantinople, Mgr Jérémie disait : "La question de l'Estonie participait d'une situation grave et complexe, d'abord politique,

celle de l'explosion de l'ex-URSS et de l'héritage de ruines qu'a laissé le totalitarisme soviétique. Mais l'Église orthodoxe a su trouver une réponse ecclésiale à cette question.

Une commission bipartite (Constantinople-Moscou) y travaille désormais, grâce (...) à la relation fraternelle, concrète et immédiate qu'ont su instaurer, entre eux, les patriarches Bartholomée I^{er} et Alexis II."

À propos des relations entre chrétiens aujourd'hui, Mgr Jérémie concluait : "En dépit des différences, nous avons d'ores et déjà appris à œuvrer ensemble. C'est un don immense. Pour nous tous d'abord (...). Pour le monde ensuite..."

* Voir notamment *Service orthodoxe de presse (SOP)*, n°235, 1^{er} février 1999.

ROUMANIE

Annnonce officielle du voyage du Pape

Le 4 février, le Saint-Synode orthodoxe roumain a autorisé le patriarche Theoctist de Bucarest à inviter Jean-Paul II. Pour la première fois de l'histoire, le

patriarche d'Occident visitera une terre orthodoxe. Le Pape a reçu l'invitation officielle le 12 février et, dès le lendemain, le porte-parole du Saint-Siège annonçait que Jean-Paul II l'avait acceptée.

ROME

Visite "ad limina" des évêques catholiques de Grèce

Jean-Paul II, recevant les évêques de la Conférence épiscopale grecque, le 5 février, a exhorté cette Église minoritaire à "marcher toujours davantage sur la voie de l'unité en répondant à l'exigence œcuménique".

"Chaque initiative et prière communes, chaque dialogue respectueux, chaque demande de pardon réciproque peuvent rapprocher les frères dans la foi et faire découvrir aux hommes d'aujourd'hui la tendresse et la miséricorde du Père..."

(Cf. ORLF, 2 mars 1999, pp. 2.4)

ROME

Visite de l'archevêque de Cantorbéry

Du 12 au 14 février, le Dr George Carey, archevêque de Cantorbéry, a inauguré de nouvelles infrastructures au Centre anglican de Rome*. Cette institution, ouverte en 1966 lors de la rencontre historique entre le Dr Ramsey et Paul VI, vise à assurer la représentation de la Communion anglicane auprès du Saint-Siège et, grâce à des sessions et une bibliothèque de 11.000 volumes, à permettre aux anglicans de se familiariser avec le catholicisme. Dans une interview donnée à cette occasion, le Dr Carey indique que la décision anglicane d'admettre les femmes au sacerdoce "aurait pu être une pierre d'achoppement majeure



Rencontre entre le Dr Ramsey et le pape Paul VI, Rome, mars 1966.

Archives Unité des Chrétiens.



La nouvelle bibliothèque du Centre anglican de Rome.

Photo Jim Rosenthal/Anglican World.

[pour le dialogue anglican-catholique]. Mais nous n'avons pas laissé ce dossier devenir un point de rupture. En Grande-Bretagne (...), les évêques des deux confessions ont mis en place un comité commun pour traiter le cas des

anglicans qui (...) voulaient quitter notre Église pour devenir catholiques romains." Annonçant la publication, pour mai 1999, d'un document de la Commission internationale catholique-anglicane (ARCIC), intitulé *Le don de l'autorité*, le Dr Carey souligne que c'est "l'une des questions les plus importantes dans ce qui nous divise". Il ajoute : "Depuis plus de vingt-cinq ans, nous avons eu la chance que le dialogue soit mené par des théologiens (...). Mais partager cette expérience avec l'Église au sens large n'est pas facile. Le cardinal Cassidy et moi-même pensons que le temps est venu de passer en revue tous ces progrès en compagnie de responsables représentatifs, archevêques et évêques des deux Églises [pour] s'approprier les progrès accomplis." Rendez-vous est pris pour cela en mai 2000, au Canada.

(Cf. La Croix, 16 février 1999, p. 18)

* The Anglican Centre in Rome - Palazzo Doria Pamphilj - Piazza del Collegio Romano, 2 - 00166 ROMA.

CUBA

Des évêques de toute l'Amérique réunis pour mieux coordonner la "nouvelle évangélisation"

Des évêques de tout le continent américain se sont retrouvés, le 16 février, à La Havane et, malgré les mesures prises récemment par le régime cubain contre la "dissidence", ont tiré un bilan positif des effets de la visite du Pape à Cuba, en 1998 et, depuis lors, au Mexique et aux États-Unis. Le point fort de ces visites a été l'appel à une "nouvelle évangélisation" de l'Amérique et à une plus grande coopération entre Églises. L'Église catholique des États-Unis est décidée à aider celle de Cuba, comme elle aide déjà d'autres Églises d'Amérique



La mort de saint François Xavier. Gravure chinoise.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.

latine, à combattre les dangers des sectes par un œcuménisme vivant.

JAPON

Commémoration du 450^e anniversaire de l'arrivée de saint François Xavier

Les manifestations de cet anniversaire, débutées le 19 février, sont destinées à toutes les Églises et communautés chrétiennes japonaises. Dans ce pays multi-confessionnel, le nom et le portrait de François Xavier sont familiers aux enfants dès l'école primaire.

(Cf. ENI, n°4, 3 mars 1999, pp. 10-11)

ROME

Conférence internationale "Bethléem 2000"

Recommandée par une résolution de l'Assemblée générale des

Nations Unies, cette conférence, destinée à étudier le soutien de la Communauté internationale à Bethléem pour l'an 2000, s'est tenue les 18-19 février. Mgr Etchegaray y représentait le Saint-Siège. Le 19, Jean-Paul II a reçu les membres du Comité d'organisation et accepté l'invitation de M. Yasser Arafat à se rendre à Bethléem pour l'an 2000.

PARIS

Le pasteur Tartier va quitter la présidence de la Fédération protestante

Le pasteur Jean Tartier a annoncé, le 22 février, qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat de président de la Fédération protestante de France (FPF), s'achevant le 21 mars. Élu le 21 septembre 1996 pour achever le troisième mandat du pasteur Jacques Stewart, réformé, il avait pris ses fonctions le 1er juillet 1997 et était le premier président luthérien de la FPF. Estimé par ses interlocuteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fédération, il a été fort apprécié des divers responsables d'Églises pour sa simplicité, sa personnalité affable et attentionnée, son ouverture à l'œcuménisme.



Le pasteur Jean Tartier.

Photo Gérard Miché.



Le patriarche Alexis II, au Rassemblement œcuménique de Graz, 1997.

Photo Marie-Cécile Dassonneville.

MOSCOU

Anniversaire du patriarche Alexis II

Le soixante-dixième anniversaire du Primat de l'Église orthodoxe russe, le 23 février, a donné lieu à des festivités d'ampleur nationale marquant une reconnaissance symbolique de la Russie à l'égard de l'Église orthodoxe, considérée comme institution de premier plan de l'après-communisme.

(Cf. ENI, n°4, 3 mars 1999, pp. 23-25)

REGINA (CANADA)

Gestion œcuménique d'un centre de retraite

Le 25 février, les évêques des Églises catholique, luthérienne et anglicane ont signé avec l'ordre franciscain, propriétaire du lieu, un accord de gestion commune d'un centre de retraite situé au nord-est de Regina. Mgr Grundahl, évêque luthérien, souligne que le centre "donne aux trois traditions chrétiennes l'occasion pratique de travailler

ensemble, de prier ensemble, une plate-forme qui nous permettra d'élargir notre horizon, où nous pourrions donner des exemples d'unité et de coopération". Le responsable provincial des franciscains, rappelait le principe de la troisième Conférence mondiale de Foi et Constitution, à Lund, en août 1952 : "se demander... si, réellement [les Églises] ne devraient pas toujours agir ensemble, sauf dans les cas où de profondes différences de conviction les contraignent à une action séparée".

(Cf. ENI, n°4, 3 mars 1999, pp. 8-9)



Mars 1999

EN DIVERS ÉTATS

Concerts de cloches pour l'interdiction des mines antipersonnel

Le 1^{er} mars, des sonneries de cloches de diverses églises, villes et pays ont salué l'entrée en vigueur du traité d'interdiction des mines antipersonnel, signé à Ottawa, en décembre 1997. Le Pape et les évêques catholiques ont vu l'événement comme "une victoire de la culture et de la vie". "Plus de mille organisations non gouvernementales participent à la campagne internationale contre ces mines; plus d'un tiers d'entre elles sont des Églises chrétiennes, organisations liées aux Églises ou organismes représentant d'autres religions", fait observer Mme Rebecca Larson qui représente la Fédération luthérienne mondiale au Comité de Coordination de la campagne.

(Cf. ENI, n°4, 3 mars 1999, pp. 20-21)

GENÈVE

Églises luthériennes et date de Pâques

Le pasteur Ishmael Noko, secrétaire général de la Fédération luthérienne mondiale, a écrit aux 124 Églises-membres, le 2 mars, en leur demandant d'examiner et d'accepter la proposition faite à propos de la date de Pâques, en mars 1997, à la rencontre organisée à Alep (Syrie) par le Conseil œcuménique des Églises et le Conseil des Églises du Moyen-Orient.

(Cf. ENI, n°5, 17 mars 1999, pp. 16-17 et BIP, n° 1471, 1^{er}-5 mars 1999)

GRÈCE

Chrétiens évangéliques et catholiques réclament l'égalité des droits

Les responsables catholiques romains et évangéliques de Grèce ont demandé, le 3 mars, que les minorités religieuses obtiennent les mêmes droits et libertés que l'Église majoritaire de Grèce (orthodoxe). Certaines obligations légales touchant les Églises sont en vigueur en Grèce,

comme celle d'obtenir l'approbation d'un évêque orthodoxe pour établir un lieu de culte. L'article 3 de la Constitution stipule que l'Orthodoxie est la "religion dominante" et interdit des traductions de la Bible sans autorisation orthodoxe préalable. Les droits des catholiques romains (50.000 Grecs de souche et 150.000 résidents étrangers) sont un sujet délicat : en 1994, la Cour Suprême a établi que cette Église bénéficiait de la liberté religieuse mais non d'un statut juridique.

(Cf. ENI, n°5, 17 mars 1999, pp. 18-19)

GUERNESEY

Réunion du Comité conjoint KEK-CCEE

Le Comité conjoint de la Conférence des Églises européennes (KEK) et du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE) s'est réuni du 4 au 6 mars, sous la présidence du Métropolitain Jérémie, président de la KEK, et du cardinal Miloslav Vlk, président du CCEE. À l'ordre du jour figurait notamment le projet d'une Charte œcuménique qui devrait être signée par les présidents des deux organismes à leur rencontre d'avril 2001 : la Charte entend

aider les Églises à œuvrer ensemble au troisième millénaire, tout en respectant leurs différences. Une lettre du Comité sur la violence à l'encontre des femmes (suite à une recommandation du Rassemblement de Graz 1997) doit être envoyée à toutes les Églises d'Europe. Les diverses Églises attachent une importance croissante à la sauvegarde de l'environnement, comme en témoigne un rapport sur leurs activités respectives en ce domaine. Le Comité conjoint a, par ailleurs, soutenu l'initiative des responsables d'Églises et associations diverses en faveur d'une annulation de la dette des pays du tiers monde, en l'an 2000.

VENEZUELA

Propositions pour la Journée mondiale de prière des femmes

Cette initiative, née aux États-Unis en 1887, s'est concrétisée en France après la Deuxième Guerre mondiale. Les femmes chrétiennes de toutes les Églises sont invitées à faire de ce jour un temps particulier de prière, en solidarité avec les femmes du monde entier. Cette année, l'invitation à la prière, célébrée le 5 mars, était proposée par les femmes du Venezuela sur le thème : "la tendresse de Dieu".

(Renseignements : Action catholique générale féminine - 98, rue de l'Université - 75007 PARIS - tél. 01 40 62 65 00 - fax 01 40 62 65 18)

LONDRES

Le primat de l'Église de Suède (luthérienne) se félicite de la séparation de l'Église et de l'État

Le 13 mars, l'archevêque Hammar d'Uppsala, qui assistait à la réunion annuelle de la

VII^e Colloque œcuménique international de spiritualité russe

L'Église orthodoxe russe, de 1943 à nos jours

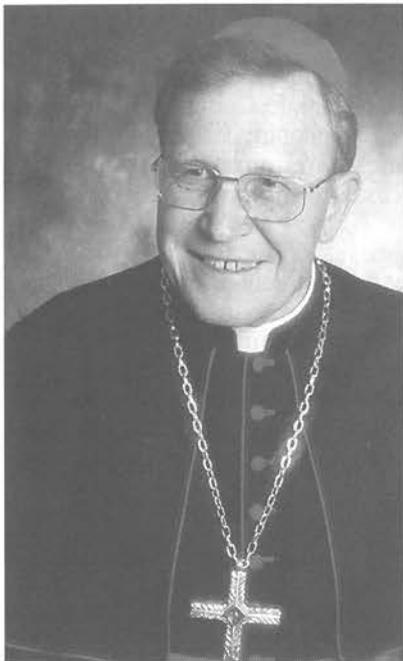
- Monastère de Bose, 15-18 septembre 1999 -

Le thème de cette année voudrait proposer une réflexion sur le difficile chemin de renaissance de l'Église orthodoxe russe (persécutée jusqu'aux années récentes) ainsi que sur les voies de réconciliation qui se tissent entre chrétiens, ceci en gardant conscience d'une mémoire commune traversée par des déchirures et des souffrances.

Parmi les intervenants prévus : le Métropolitain Cyrille de Smolensk et Kaliningrad, l'archevêque Germain de Volgograd, M. Olivier Clément.

Renseignements et inscriptions :

Comunità monastica di Bose (Communauté monastique de Bose)
13387 Magnano (BI) ITALIE
© (00 39) 15 679 185 - Fax : (00 39) 15 679 290



Mgr Walter Kasper, nouveau Secrétaire du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens.

Photo Hestrup-Zehnder, Stuttgart.

Société anglicane-luthérienne, a fait un exposé sur les relations entre l'Église et l'État. L'établissement de l'Église de Suède, telle qu'elle est aujourd'hui, date de la Réforme luthérienne du XVII^e siècle, le roi étant chef de l'Église et le Parlement promulguant sa base confessionnelle et légale. Les évêques et doyens de cathédrales sont nommés par le gouvernement.

Ceci changera au 1er janvier 2000 : l'Église reprendra la responsabilité de choisir ses responsables et de promulguer ses propres ordonnances. Mgr Hammar s'est déclaré convaincu que la séparation de l'Église et de l'État devrait favoriser le développement de l'œcuménisme. L'accord de Porvoo, qui a établi la communion entre les Églises anglicanes des Îles britanniques et les Églises luthériennes nordiques et baltes, est "un pas sur cette voie."

(Cf. ENI, n°6, 31 mars 1999, pp. 4-5)

ROME

Mgr Kasper, Secrétaire du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens

Mgr Walter Kasper a été nommé Secrétaire du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, le 16 mars, et va succéder dans cette charge à Mgr Pierre Duprey. Le choix de cet évêque, à la fois pasteur et théologien, témoigne de l'esprit que Jean-Paul II entend continuer à faire prévaloir dans le dialogue mené par l'Église catholique avec les autres confessions chrétiennes. Mgr Kasper, né en 1933, était évêque de Rottenburg-Stuttgart, depuis 1989.

(Cf. La Croix, 18 mars 1999, p. 12)

OTTAWA

L'évêque va diriger le Centre anglican de Rome

Le 19 mars, Mgr John Baycroft, évêque anglican d'Ottawa, a été nommé directeur du Centre angli-



Mgr John Baycroft, évêque anglican d'Ottawa, nouveau directeur du Centre anglican de Rome.

Photo Jim Rosenthal/Anglican World.

can de Rome, qui joue un rôle de premier plan dans la collaboration entre anglicans et catholiques romains. Mgr Baycroft est membre de la Commission internationale anglicane-catholique romaine (ARCIC), depuis 1981. Il a déclaré à ENI : "Je travaille dans le domaine de l'œcuménisme depuis trente ans ou plus. Il est difficile de ne pas saisir l'occasion de le faire à plein temps."

(Cf. ENI, n°6, 31 mars 1999, pp. 8-9)

PARIS

Assemblée générale de la Fédération protestante de France

L'Assemblée générale de la FPF s'est tenue les 20-21 mars, sous la présidence du pasteur Marc Lienhard. Le pasteur Tartier l'a inaugurée par un message dont voici des extraits : "...La Fédération protestante de France (...) garde l'ambition d'être un outil de communion entre nos Églises ; même plus (...) : un laboratoire, l'expérimentation d'une vraie communion dans la pluralité acceptée et positivement vécue (...). Depuis sa création en 1905, la Fédération protestante a ce double objectif de représentation à l'extérieur et de promotion de l'unité dans la pluralité au sein du Protestantisme français...".

L'Assemblée générale a procédé au renouvellement de son Conseil, arrivé en fin de mandat. Le président Jean Tartier ne s'étant pas présenté pour un nouveau mandat, le Conseil a élu en son sein le pasteur Jean-Arnold de Clermont, comme nouveau président de la Fédération protestante de France.

Le pasteur de Clermont, né le 22 octobre 1941, est depuis 1994 pasteur de la paroisse réformée du Saint-Esprit (rue Roquépine, Paris 8e). Il est également



Le pasteur Jean-Arnold de Clermont, nouveau président de la Fédération protestante de France.

Photo Marc Gantier.

... membre de la Commission d'animation de l'Institut protestant de Théologie, qui regroupe les Facultés de Théologie protestante de Paris et de Montpellier; président de "Les Bergers et les Mages", société d'édition de l'Église réformée de France; vice-président de la fondation John Bost, qui prend en charge des personnes handicapées. Depuis 1992, il participe au dialogue du Comité permanent luthéro-réformé avec les Églises anglicanes des Îles britanniques.

Il est membre du Conseil de la FPF depuis 1984 et faisait partie, depuis 1978, du Département Information-Communication de la FPF.

(Cf. BIP, n°1472, 15-31 mars 1999 : compte rendu de l'Assemblée générale; Message du président Tartier; Déclaration du pasteur Lienhard; Membres du Conseil; Recommandations de l'Assemblée générale de la FPF à son Conseil)

PARIS

Décès de Jean Guilton, pionnier de l'œcuménisme

Jean Guilton est décédé, le 21 mars, à 98 ans. Écrivain, poète, exégète, philosophe, moraliste et peintre, il a cherché à communiquer à la culture contemporaine l'aspiration à la transcendance. Il consacra nombre d'ouvrages à l'œcuménisme : *L'Église et l'Évangile*, *Dialogue avec les Précurseurs*, *Le Christ écartelé*, *Ce que je crois*, *Testament philosophique*. Jean-Paul II a écrit de lui à cette occasion : "...Je salue la mémoire de celui qui s'est attaché, de manière convaincante, à rendre compte du mystère divin (...) en puisant sa force dans la méditation de l'Évangile. Je me souviens avec émotion de



Jean Guilton rencontrant Jean-Paul II.

L'Osservatore romano.



Rencontre entre Jean Guilton et Paul VI.

L'Osservatore romano.



Marc Boegner, dessiné par Jean Guilton.

Archives Unité des Chrétiens.

sa participation active au concile Vatican II, au cours duquel il a exprimé son grand amour pour l'Église. Tout au long de sa vie (...), il a mis sa réflexion intellectuelle exigeante et éclairée au service de la Révélation..."

L'Archevêque de Cantorbéry a fait parvenir ce message : "...M. Guilton a joué un rôle important dans l'établissement des relations que les catholiques romains et les anglicans entretiennent de nombreuses façons, dont l'une des plus importantes est la Commission anglicane-catholique romaine. Les anglicans partout dans le monde lui doivent beaucoup pour sa vie et son engagement pour la cause de l'unité visible de l'Église de Dieu." Jean Guilton manifestait aussi la sympathie la plus fraternelle à ses amis protestants : il avait dessiné au fusain le portrait de Marc

Boegner ornant la couverture du n°42 d'*Unité des Chrétiens* (avril 1981), consacré à cet autre "pionnier de l'œcuménisme".

ROME

L'Arménie et l'Église arménienne espèrent recevoir Jean-Paul II cette année

Le 23 mars, lors de la conférence de presse présentant l'exposition *Roma-Armenia*, M. Arman Sarkissian, ambassadeur d'Arménie près le Saint-Siège, a annoncé que son pays espérait recevoir cette année la visite de Jean-Paul II. Par un communiqué, Jean-Paul II a répondu positivement à l'invitation qui lui a été adressée directement par le catholicos Karékine Ier et le président d'Arménie, M. Robert Kocharian, lors de l'inauguration de l'exposition. Celle-ci présente, jusqu'au 16 juillet, des manuscrits enluminés et œuvres d'art religieux.

ATHÈNES

Importants événements œcuméniques

Le P. Augustin Roussos, directeur de la Fraternité d'œcuménisme spirituel, écrit le 26 mars pour signaler deux événements œcuméniques importants. Dans la soirée du 15 mars, en présence de représentants du nouvel archevêque orthodoxe d'Athènes et du Ministère des Cultes, de professeurs d'université, de prêtres orthodoxes et de la Fraternité, Mgr Jean Zizioulas et Mgr Pierre Duprey ont tous deux assuré une conférence. Mgr Zizioulas, métropolite de Pergame, professeur d'Université et membre du Comité mixte international catholique-orthodoxe, a parlé de l'Eucharistie comme base du dialogue œcuménique; centre de l'Unité de l'Église, elle est le but final du dialogue théologique. Mgr

Duprey, secrétaire du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, a développé (en grec) le thème : "Églises-sœurs : que signifie cette expression pour les catholiques?" Rappelant que Paul VI utilisa le premier l'expression, l'orateur a souligné la véritable communion qui existe entre les deux Églises catholique et orthodoxe, même si celle-ci reste, à présent, incomplète.

Autre événement : le cardinal Cassidy, président du Conseil pontifical pour l'Unité, et Mgr Duprey ont rendu visite à l'archevêque d'Athènes et primat de Grèce, Mgr Christodoulos. Le journal *Cathimérini* du 16 mars, de vaste audience, présentait la photo des trois ecclésiastiques, en titrant : "Les relations avec le Vatican changent", et signalait que Mgr Christodoulos pourrait se rendre à Rome.

ISTANBUL, ATHÈNES, MOSCOU, USA

Les autorités religieuses orthodoxes par rapport à la situation en Yougoslavie

Le 29 mars, le patriarche œcuménique de Constantinople et la plupart des autorités de l'Orthodoxie ont condamné l'intervention des forces de l'Otan en Serbie et supplié "les leaders et chefs militaires du monde entier (...) d'accepter un cessez-le-feu durant ces jours saints et pour toujours". Mgr Christodoulos, archevêque d'Athènes, estimait les Serbes victimes d'une "injustice internationale", et a annoncé qu'une délégation du Saint-Synode orthodoxe de Grèce se rendrait à Belgrade pour exprimer son soutien à l'Église serbe. Le patriarche Alexis II a qualifié de "précédent dangereux" l'intervention de l'Otan, craignant que les bombardements ne conduisent à une escalade d'hostilité au cœur de l'Europe.

Peur partagée de l'autre côté de

l'Atlantique par le Conseil synodal des évêques orthodoxes d'Amérique dont le président, le métropolite grec Spyridon, demandait la recherche immédiate d'une solution pacifique au Kosovo. Le métropolite grec Damaskinos (Papandréou) de Suisse, s'est associé à une cérémonie œcuménique pour la paix, à Genève, en rappelant que l'Église serbe orthodoxe a souvent pris des positions claires contre la violence et n'a pas toujours été du côté des chefs politiques serbes. Le 29 mars, le patriarche Pavle de Serbie s'est montré encore plus clair à l'encontre des autorités politiques de Belgrade, soulignant que la guerre n'est justifiée que si elle est défensive, et demandant de ne pas oublier les droits de la communauté albanaise du Kosovo : "nous avons besoin de la paix, mais aussi les autres peuples, les hommes d'autres religions et d'autres manières de penser qui vivent avec nous". Le Patriarche a demandé de prier pour les dirigeants qui ont la paix entre les mains, les Serbes qui souffrent, mais aussi tous les autres "qui souffrent injustement, sont persécutés et maltraités".

(D'après La Croix, 31 mars 1999, p. 6)

ROME

Voyage de Mgr Tauran à Belgrade

Le 31 mars, Mgr Jean-Louis Tauran, Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États, était en mission à Belgrade.

Il y a rencontré le ministre des affaires étrangères, M. Jovanovic, puis le président de Serbie, M. Milutinovic, enfin le patriarche de Serbie, Pavle. Dans l'après-midi, il a vu le président Milosevic et lui a remis un message personnel de Jean-Paul II.

(D'après La Croix, 2 avril 1999)

Jérôme CORNÉLIS

Unité

DES CHRÉTIENS

Découverte de l'Église anglicane

Les personnes intéressées par ce voyage, sous la conduite de Suzanne MARTINEAU, (cf. Unité des Chrétiens, n° 114), organisé du 10 septembre (après-midi) au 15 septembre 1999 (fin de soirée) doivent se manifester au plus tard pour le 25 juillet.

Il faut envisager 600 F par jour, à partir du point de rendez-vous de départ en France. Si un groupe minimum de 15 personnes n'est pas constitué, nous serons contraints de renoncer. Les précisions détaillées seront transmises aux inscrits.

Fête jubilaire du Chemin Neuf - dimanche 8 août 1999 -



Parce que "les murs de la séparation ne montent pas jusqu'au ciel", et que nous vérifions que ce qui nous unit est plus fort et plus profond que toutes nos divisions. Parce que Jésus avant de mourir a demandé au Père "qu'ils soient un afin que le monde croie" et que le Père exauce toujours le Fils, Parce que le plus grand obstacle à l'évangélisation est la division des Chrétiens, Parce qu'il faut faire vite et que le monde a soif de vérité et de réconciliation, Parce que nous voyons que la force de l'Esprit vient au secours de notre faiblesse, Parce que nous aimons nos Églises, et que nous croyons qu'elles peuvent se convertir et cheminer vers l'Unité visible. «Nous engageons nos vies à la suite de Jésus sur les chemins de l'Unité. Et nous prions ensemble pour que l'an 2000 soit l'occasion favorable d'un pas significatif vers l'Unité visible de l'Église du Christ.»

Stade de Charlety, 1998.

Veillez et priez

Éléments liturgiques et théologiques pour des célébrations œcuméniques
- ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture) -

Sous le titre *Veillez et priez*, la commission Théologie de l'ACAT vient de publier un intéressant recueil de prières, de textes adaptés à divers moments et temps liturgiques, issus des trois traditions orthodoxe, protestante et catholique, avec quelques éléments de mise en œuvre pour des célébrations, et une sélection de références pour le chant.

Le volume de 150 pages se termine par une présentation brève des diverses Églises.

Sans vouloir enfermer la créativité des groupes, ce livret pourra aider à la qualité de la prière également dans d'autres groupes œcuméniques.

Prix : 80 Francs

Document ACAT

ACAT-France - 7, rue Georges-Lardennois - 75019 PARIS

L'ordination des femmes dans l'Église orthodoxe

- Élisabeth BEHR-SIGEL, Mgr Kallistos WARE -

Ed. du Cerf Paris, 1998

Après avoir longtemps résisté aux questions que la modernité occidentale pose aux Églises concernant la place et le rôle des femmes dans l'Église, y compris celle de leur accès éventuel au ministère ordonné, des théologiens des Églises orthodoxes cherchent à les aborder sans appréhension excessive.

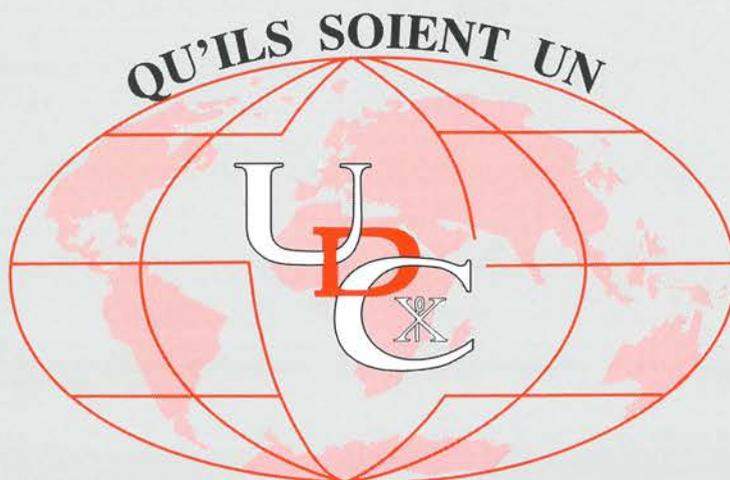
Les deux auteurs établissent là, avec équilibre, un dossier bien documenté et charpenté où l'histoire sociale, l'anthropologie patristique et la théologie offrent des éléments susceptibles d'éclairer une prise de position.

UNITÉ DES CHRÉTIENS - 80, RUE DE L'ABBÉ CARTON - 75 014 PARIS

☎ 01 53 90 25 50 • fax 01 45 42 03 07

E-Mail : unite.chretiens.revue@wanadoo.fr

Revue placée sous le patronage du Conseil d'Églises chrétiennes en France



*Tous ont reçu gloire et grandeur,
non par eux-mêmes ni par leurs œuvres ou par la justice
qu'ils auraient pratiquée, mais par la volonté de Dieu.
Et nous, appelés par sa volonté dans le Christ Jésus,
ce n'est pas par nous-mêmes que nous sommes devenus
des justes, ni par notre sagesse, notre intelligence,
notre piété, ni par les actions que nous aurions accomplies
dans la pureté du cœur, mais par la foi.*

*Depuis le commencement, tous les hommes
que Dieu a rendus justes, c'est par la foi
qu'il les a justifiés.*

*À lui soit la gloire pour les siècles des siècles.
Amen.*

Lettre de saint Clément de Rome aux Corinthiens (fin du I^e siècle).